



Bains sur Oust



*Bulletin
Municipal*

Juin 2021 - N°03

SOMMAIRE

●	édito du Maire	p. 3
●	Vie municipale	p. 4
●	Les échos du conseil	p. 15
●	Tribune Libre	p. 31
●	Services municipaux	p. 34
●	Intercommunalité	p. 36
●	OMSCl	p. 37
●	Les écoles	p. 38
●	La parole aux associations	p. 40
●	En bref	p. 48
●	État civil	p. 51
●	Agenda	p. 52

MAIRIE de Bains sur Oust

Place de la Mairie
35600 Bains sur Oust
Tél : 02 99 91 70 87
Fax : 02 99 91 70 82
e-mail : accueil@bainssuroust.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

*Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h (sauf mercredi) et de 13h30 à 17h15.
Samedi : de 9h à 12h, sauf les veilles de fêtes.
Fermé les samedis de juillet et août.*

SERVICES TECHNIQUES

*Du lundi au vendredi
de 7h45 à 12h
et de 13h à 17h30
(fermé le mercredi matin)
Le samedi de 9h à 12h
Tél. : 02 99 91 64 51
Portable : 06 80 68 92 10
Fax : 02 99 91 78 95
serutechbainssuroust@orange.fr*

URGENCES

Tél. astreintes élus : 06 80 64 43 36
(urgences week-ends et jours fériés)
SAMU : 15 / Police : 17 / Pompiers : 18
Gendarmerie : 02 99 72 16 28
Ambulances YVOIR : 02 99 91 77 92
Ambulances ESNAUD : 02 99 71 35 35
Ambulances PROVOST : 02 99 71 10 82
Défibrillateurs : Mairie, Salle des Sports,
Stade de la Potinais, Halles du Lavoir,
Église, École Les Colibris

Bulletin Municipal Juin 2021 N°3
Directeur de la publication :
M. Le Maire
Création graphique et impression :
Arménia Graphic - Pipriac
Tél. 02 99 41 80 66



Retrouvez toute l'info
de votre ville sur :
www.bainssuroust.fr

Chèr(e)s Bainsoises et Bainsois,

Je suis ravi de vous retrouver pour cette nouvelle édition du bulletin municipal. Déjà un semestre écoulé sur cette année dans un contexte particulier lié à l'épidémie de la Covid 19 mais avec l'espoir d'aller vers des jours meilleurs grâce à la vaccination ouverte au plus grand nombre d'entre nous.

Aux lourdes conséquences sanitaires vont désormais s'ajouter des conséquences économiques : la solidarité de tous sera encore nécessaire et indispensable.

Alors OUI, tous ensemble, nous allons relever le défi en concentrant notre énergie créatrice et notre volonté de construire en rappelant que les temps de doute sont aussi des moments d'espoir et de volonté de s'en sortir !

Je perçois un vent d'optimisme sur l'été qui arrive avec la reprise économique perfectible et nos envies de retrouver nos familles et notre cercle d'amis.

Je profite de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont fait le choix d'élire domicile dans notre commune. J'adresse également mes sincères condoléances à toutes celles et ceux qui ont perdu un proche et transmets toute ma sympathie et mon soutien à nos concitoyens éprouvés par la maladie et la souffrance.

A la lecture des pages de ce bulletin, avec toute l'équipe municipale, nous vous présentons les actions en cours dans le prolongement de ce qui a été engagé par l'équipe municipale précédente. Et bien entendu, celles que nous avons initiées. Nous rappelons également les projets à venir et en cours de réflexion et l'esprit dans lequel nous voulons conduire ce mandat avec VOUS et pour VOUS!

Il est essentiel, sur le territoire de la commune, de travailler à la cohérence des projets portés par des acteurs différents et complémentaires, quelles que soient les convictions. Le seul souci qui doit nous animer, c'est le bien être des habitants et le bien vivre ensemble. À ce titre, je tiens à apporter notre soutien aux associations, en veille depuis plusieurs mois ainsi qu'aux employés communaux pour leur mobilisation et leur investissement au service de la population.

Je voudrais aussi vous informer, que face à la pandémie, l'État met en place un Plan de Relance qui traduit la volonté du Gouvernement d'être aux côtés des élus locaux, et ainsi leur permettre une réelle visibilité pour concevoir et mettre en œuvre des investissements dans le cadre d'un projet de Territoire.

L'équipe municipale a, bien entendu, saisi cette opportunité en vue de l'élaboration d'un PPI (plan pluriannuel d'investissement) pour financer les chantiers importants. Parmi les projets à venir, nous pouvons citer : la mise en place de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), la rénovation de la maison des Associations, la construction d'une maison des sports, la création d'un Pump track, la rénovation et la mise aux normes des locaux des Services Techniques, l'aménagement de l'accueil de la Mairie, ainsi que l'évolution de La Poste. A ce propos, vous avez été très nombreux à répondre à notre enquête ce qui prouve l'intérêt de la population pour ce service de proximité apprécié de tous!

Mes collègues du conseil municipal et l'ensemble du personnel communal, se joignent à moi pour vous souhaiter le plus agréable des étés...



Le Maire,
Daniel BARRE,



L'économie française a été durement touchée par la pandémie en 2020 avec une forte chute du PIB, notamment suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Certains secteurs ont été particulièrement touchés : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipement de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

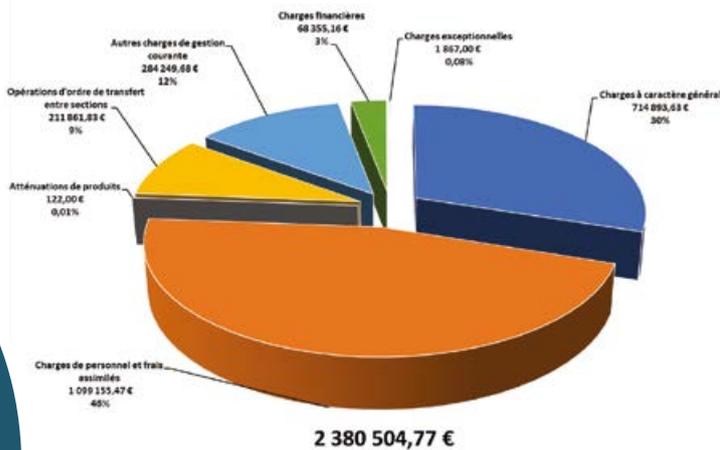
Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le Gouvernement a développé des mesures auprès :

- des ménages, en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel
- des entreprises, en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédits et en accordant des aides dans les secteurs les plus touchés.

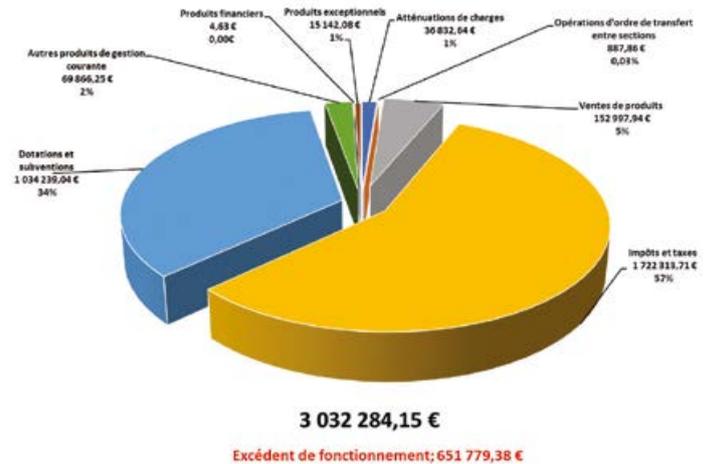
L'Etat a mis en œuvre un plan de relance sur les années 2021 et 2022, visant, via des programmes d'investissement, à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

3 axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

CA - Dépenses de fonctionnement 2020



CA - Recettes de fonctionnement 2020

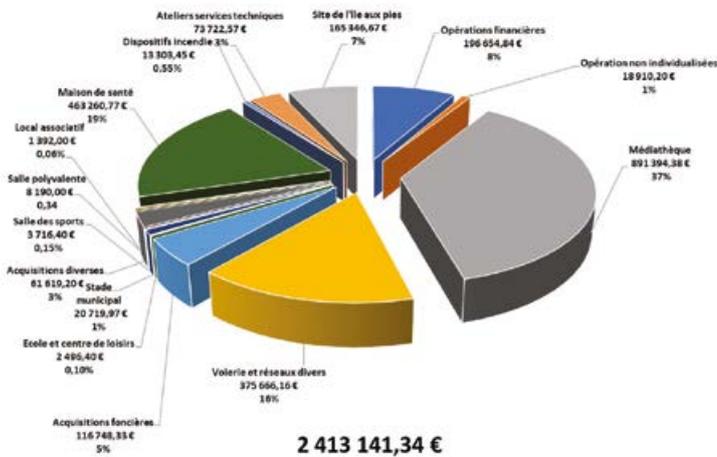


Nous sommes très attentifs à l'équilibre de notre budget en cette période d'incertitude, nous devons redoubler de vigilance pour contenir nos dépenses de fonctionnement équilibrées par nos recettes de fonctionnement soumis aux aléas de la conjoncture économique et bien entendu aux dotations de l'état. A titre indicatif, nos recettes de fonctionnement ont enregistré une progression relativement stable à + 0,4120 % en contrepartie d'une dépense de fonctionnement en légère baisse de -1,6512%. Nous rappelons également que sur la période 2017/2020 nos taux d'imposition n'ont pas été augmentés en cette période de crise sanitaire afin de ne pas amputer le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

La dette pour notre commune a augmenté entre 2019 et 2020 de 27%. Elle est consécutive à la réalisation de deux emprunts d'un montant de 800 000€ pour compléter le financement de la médiathèque et la maison de santé.

Comme vous l'avez constaté, notre commune a investi dans des projets structurants ces deux dernières années portant ainsi notre capacité de désendettement à 3,5 années. (Encours de dette au 31 décembre 2020 / Epargne brute ou CAF)

CA - Dépenses d'investissement 2020



CA - Recettes d'investissement 2020



Notre budget 2021 intègre deux objectifs majeurs :

- **Finaliser les programmes en cours :**

- Médiathèque 200 000€
- Maison de santé 720 000€
- Ile aux pies 200 000€
- Extension des services techniques 10 000€
- Travaux de voirie St Marcellin 50 000€

- **Poursuivre le développement de notre commune :**

- Rénover la maison des associations
- Réaménager l'accueil de la mairie
- Mettre aux normes les bureaux et sanitaires des services techniques
- Créer un Pump-track proche du City Park

Certaines opérations nouvelles sont inscrites dans le plan de relance avec pour exemple la maison des associations dans le cadre de la rénovation énergétique. D'autres projets récurrents sont mis au programme tels que la modernisation de voirie, des acquisitions de réserve foncière...

2021 sera une année de transition, les investissements réalisés ces dernières années vont générer un surcroît de dépenses de fonctionnement auquel nous devons rester vigilants pour nos équilibres financiers. Notre commune qui bénéficie de la dotation de solidarité rurale; composée d'une fraction bourg centre destinée aux communes de moins de 10000 habitants pour atténuer principalement l'insuffisance de ressources fiscales, a enregistré pour la première fois une amputation de 115 000€ sur le budget de fonctionnement. Cette diminution sera également appliquée au budget de 2022, c'est donc une perte de 230 000€ pour notre budget communal.

Dans ce contexte particulier rappelé, nous devons être attentifs à l'évolution de notre situation financière qui à ce jour permet cependant d'envisager l'avenir avec sérénité et pragmatisme pour les années à venir.

 Article rédigé par Marie – Laure Pondard, adjointe aux finances, à l'enfance, l'éducation, la jeunesse et le CM jeunes.



Conseil Municipal des ENFANTS

I ♥
Bains-sur-Oust

Mail: cmebains@gmail.com

Personne référente:
Marie-Laure Pondard



- C'est le **Conseil municipal des Enfants**
- Il est composé d'élèves de CE2, CM1, CM2, 6^{ème} résidant à Bains-sur-Oust
- Les conseillers municipaux enfants représentent tous les enfants de Bains-sur-Oust
- Ils proposent des projets pour **améliorer la vie quotidienne** des enfants de Bains-sur-Oust



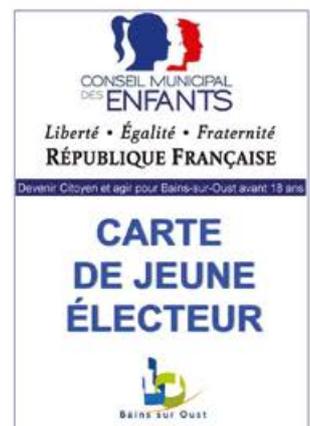
- En parler avec tes parents pour qu'ils autorisent ta candidature.
- Remettre à ton école ou à la mairie ta candidature et l'autorisation de tes parents
- Créer ton affiche pour faire connaître tes projets



- Tu as ta **carte d'électeur**
- Tu voteras dans ton école pour la candidate et le candidat de ton choix.



- Je suis élu(e) pour **2 ans**
- J'assiste aux réunions du CME
- Je propose des actions ou des projets et je les mets en œuvre
- J'informe mes camarades des décisions qui sont prises.



« Entre voisins, moins on s'entend, mieux on s'entend... »

Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur (tondeuses, taille-haies, perceuses...) ne sont autorisés que du **lundi au samedi de 8 H à 20 H.**

INTERDIT LE DIMANCHE !

MERCI de votre compréhension pour le bien-être de tous !

(cf arrêté municipal N°23/2015 et arrêté préfectoral du 10/07/2000)



➤ Article rédigé par Dominique Hémerly, adjointe à la culture, l'info-com, le patrimoine, le camping et le tourisme.

Attention aux nuisances !!!

Plusieurs plaintes en Mairie et gendarmerie de Redon de la part de riverains et d'associations de loisirs Bainsoises. Passages récurrents de quads sur la commune de Bains sur Oust, notamment sur les secteurs de la Potinais, Îles aux Pies, Port Corbin... Et empruntant les chemins de randonnée le dimanche matin. Danger vis-à-vis des promeneurs et sportifs du dimanche matin et dégradations des lieux privés sans autorisation de passage.

Rappel : l'arrêté municipal du 10 mars 2015 stipule à l'article 2 que les engins à moteur (type motos, quads, buggy, voiture-cross...) de particulier sur des espaces privés sont interdits les dimanches et jours fériés. (Sauf dérogation)
La municipalité de Bains sur Oust mettra très prochainement des panneaux de signalisations adaptés aux endroits concernés.



Résultat de la participation au sondage concernant le fonctionnement de la poste

Délibération du Conseil Municipal le jeudi 29 Avril pour le choix de l'emplacement et de la gestion de la poste.

- Choix 1, garder la poste, gérée comme actuellement avec un agent de la poste : 197 voix
- **Choix 2, créer une agence postale communale dans le local actuel gérée par la mairie avec un agent communal : 316 voix**
- Choix 3, créer une agence postale communale en mairie gérée par la mairie : 65 voix
- Choix 4, créer un relais poste chez un commerçant : 27 voix.

Choix 2 validé, création d'une agence postale communale dans le local actuel gérée par la mairie avec un agent communal. Ouverture 5 jours du mardi au samedi de 9h30 à 12h30.

Participations : 1650 maisons Bainsoises / 621 réponses dont 16 nuls

MERCI aux Bainsois et Bainsoises pour la participation à ce sondage

➤ Articles rédigés par Philippe Elleouet, adjoint aux sports, animations, associations et assemblées de quartier.

Bilan 2020 - Cadeaux aux aînés de 71 ans et +

En raison de la particularité de l'année 2020, d'un point de vue sanitaire, le conseil d'administration du CCAS avait décidé d'augmenter **exceptionnellement** le montant du cadeau offert aux aînés. Ainsi, en 2020, une personne seule a bénéficié d'un cadeau d'un montant de 20€ et un couple de 40€.

	DON	BON D'ACHAT	pas de réponse
couple	39 (soit 78 personnes)	64 (soit 128 personnes)	16 (soit 32 personnes)
femme seule	44	80	32
homme seul	30	35	25
choix solo (2 choix dans le couple)	8	8	
TOTAL	160 personnes	251 personnes	73 foyers
	DON*	BON D'ACHAT*	
Nombre total	160	251 distribués 228 utilisés	
Montant total	3 200 €	4 560 €	* 20€/personne
TOTAL	7 760 €		

EHPAD – Maisons de retraite*			
Hommes	Femmes	TOTAL	
12	23	35	* colis d'une valeur de 17€ (madeleines, chocolats, gel douche)

Pour 2021, une réflexion sur l'organisation d'un repas est en cours. Les membres du C.C.A.S. et de la Commission Affaires Sociales prendront une décision courant Juin.

Le CCAS

Dispositif « accompagnement solidaire » : présent pour vous accompagner !

Le dispositif « accompagnement solidaire » est toujours actif et fonctionne très bien. Pour toutes demandes d'informations et/ou demandes d'accompagnement voici le numéro : 06 32 91 75 77

Pour rappel, lors de vos déplacements :

- le port du masque dans le véhicule est obligatoire,
- veiller particulièrement au lavage des mains,
- les bénéficiaires et les accompagnatrices doivent remplir l'attestation dérogatoire,
- les accompagnatrices se muniront de leur justificatif spécifique Mobilité Solidaire.

Mobilité Solidaire

Vous n'avez pas de moyen de locomotion et vous souhaitez vous déplacer ?

- Pour vous rendre à un rendez-vous médical
 Pour vos courses sur la commune
 Visiter un proche
 Aller à la pharmacie
 Participer à une animation
 Faire des démarches administratives
 Etc...



VACCINATION COVID-19

Début janvier, une équipe de bénévoles a mené une enquête téléphonique auprès de nos aînés Bainsois (75 ans et plus), isolés ou seuls, sans moyen de locomotion. Cette enquête avait pour but d'identifier les aînés éligibles à la vaccination et consentants afin de les accompagner dans leur souhait et de les prioriser à l'ouverture des créneaux au centre de vaccination de Redon.



Puis, avec la collaboration de Redon Agglomération, du Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir et du personnel de la Mairie, l'accompagnement à la vaccination a débuté le 3 mars sur notre commune. En mars, ce sont 32 personnes qui ont été inscrites et en avril : 21 personnes.

Des aînés ont été accompagnés au centre de vaccination (rue Lucien Poulard à Redon) avec le minibus conduit par nos charmants chauffeurs bénévoles. Les retours ont été très positifs et ce service très apprécié. **Un grand MERCI aux chauffeurs.**

En parallèle, j'ai pu inscrire 28 personnes sur mon compte Doctolib. À présent, nous ne bénéficions plus de créneaux réservés pour les Bainsois. Le centre de vaccination de Redon a augmenté sa capacité de vaccination quotidienne et les rendez-vous pour les personnes éligibles sont de moins en moins compliqués à obtenir. De plus, la CPAM a pris le relais et contacte téléphoniquement les personnes éligibles à la vaccination. Cependant nous vous conseillons d'être vigilant en cas de contact par téléphone car nous avons eu connaissance d'appels frauduleux (ne donnez aucune information personnelle ni code confidentiel).

De plus, pour vos futures inscriptions, il y a un numéro dédié : **0 805 69 08 21** et vous avez également à votre disposition plusieurs sites ou applications, voici quelques exemples :

- Via l'application TousAntiCovid à télécharger sur votre smartphone ou tablette,
- www.sante.fr
- Vite ma dose (covidtracker.fr) qui vous permettra de visualiser les centres alentours qui disposent de doses et de prendre rendez-vous.

Tous ces sites sont en lien avec « Doctolib » qui centralise les prises de rendez-vous. Mais pour pouvoir l'utiliser directement sans passer par une autre source (comme celles citées ci-dessus) vous devez au préalable créer votre compte « Doctolib ».

J'ai conscience des difficultés que certains d'entre vous peuvent rencontrer pour obtenir un rendez-vous (secrétariat saturé, non maîtrise de l'outil informatique, pas d'accès internet...) cependant vous pouvez vous faire assister de vos enfants, petits-enfants, (même à des centaines de kilomètres de chez vous) ou amis et voisins.

Pour finir, actuellement, on ignore si une personne vaccinée peut ou non transmettre le virus à quelqu'un d'autre. Des études scientifiques sont en cours pour essayer de répondre à cette question. En attendant, il est nécessaire de **continuer à appliquer les gestes barrières et de s'isoler si nécessaire, même après la 1^{re} dose et la 2^e dose de vaccin.**



RECHERCHE DE BENEVOLES : REDON AGGLOMRATION sollicite les Communes pour diffuser une information concernant le centre de vaccination de Redon. En effet, il est recherché des bénévoles pour :

- Répondre aux personnes qui viennent dans le centre uniquement pour avoir des renseignements
- Demander aux personnes qui entrent s'ils ont bien rendez-vous, leur demander de préparer leurs documents
- Indiquer les différentes zones d'attente, les circuits de sortie
- Accompagner les personnes entre les infirmières et le médecin

Ces bénévoles permettraient de libérer du temps aux professionnels soignants sur place. Un engagement d'une journée ou 2 demi-journées par semaine pendant un mois minimum est demandé.

Si vous souhaitez des informations complémentaires et/ou vous inscrire, contact : 02 99 91 67 04 ou secretariat@bainssuroust.fr

Coronavirus



MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Après 20 mois de travaux, la maison de santé pluridisciplinaire a ouvert ses portes ! Une visite des locaux a été organisée le 9 juin, sur inscription. Celle-ci était réservée aux élus de la mandature précédente et actuelle, aux membres du CCAS et de la commission affaires sociales ainsi qu'à la presse. La signature des baux professionnels et la remise des clés ont eu lieu le 10 juin en Mairie. Les 9 professionnels de santé déjà installés sur la commune, ont investi leur cabinet respectif. Tous s'articulent autour d'un patio qui rend les locaux lumineux. Ils ont aussi à disposition une salle de réunion/détente qui peut aussi se transformer en studio pour loger un interne. Le transfert au 19 place Nominoë s'est déroulé les 10, 11 et 12 juin. La maison de santé dispose également de 2 espaces mutualisés pour l'accueil d'autres professionnels médicaux/paramédicaux, nous leur souhaitons la bienvenue :

1) Dans le cabinet de consultation partagé :

- Madame MORIZUR-BARON Ghislaine, sage-femme, 1 journée/semaine,
- Madame ROUX Camille, collaboratrice sage-femme, 1 journée/semaine.

2) Dans le bureau polyvalent :

- Madame MABON Laurence, auxiliaire de puériculture, 1 journée/semaine,
- Madame KERVADEC Annie, réflexologue plantaire, 2 après-midi/semaine,
- Mme MOATTY Laura, sophrologue, 1 après-midi/semaine,
- Madame MATIGNON Elise, réflexologue facial et plantaire, 1 après-midi/semaine.

Cet équipement fait l'objet de soutiens financiers du Département d'Ille et Vilaine, de la Région Bretagne, de l'Etat, de la réserve parlementaire ainsi que de Redon Agglomération.



Nous remercions vivement les financeurs : l'État, la Région et Redon Agglomération pour leur participation financière représentant 33% de cet ouvrage dont le coût total s'élève à 1 081 600€. Le reliquat est supporté par la Commune (250 000€ en autofinancement et souscription d'un emprunt de 500 000€). De plus, la Commune a financé l'acquisition de 2 divans d'examen (l'un pour le 3ème cabinet médical, l'autre pour le cabinet de consultation partagé) et a acheté une borne de gel hydroalcoolique pour la désinfection des mains. La Commune prend également à sa charge les frais de ménage dans les parties communes de la maison de santé et a équipé en mobilier les espaces partagés.

Un clin d'œil au personnel et élus qui ont réalisé le suivi de chantier et au service administratif pour l'élaboration des baux professionnels et les conventions d'occupation précaire.

La recherche de professionnels de santé (médecin généraliste, dentiste, pédicure-podologue, orthophoniste, psychologue...) reste active.



 Article rédigé par Nathalie Morice, adjointe au CCAS, affaires sociales, santé et service à la personne.



NOUVELLE MÉDIATHÉCAIRE

Depuis le 16 Mars dernier, Patricia LEMOULEC, nouvelle médiathécaire, a pris ses fonctions au sein de l'équipe composée d'Anne-Michelle MARTEL-ROYER et Florette BERNARD. Le bâtiment est maintenant achevé ! Le magnifique portail a été récemment équipé d'une programmation d'éclairages dont les couleurs varieront selon les événements du moment ! 11 377 documents en fond propre sont à votre disposition. Quelques 900 autres ouvrages sont prêtés par la MDIV (Médiathèque départementale d'Ille et Vilaine). De quoi satisfaire le nombre croissant des abonnés ! Notre espace culturel a pour vocation de proposer des spectacles de petite jauge, des expositions avec vernissage, des accueils d'auteurs... espérons que le recul de la pandémie puisse nous en donner l'occasion !



 Article rédigé par Dominique HEMERY BESNARD, adjointe culture et patrimoine, info/com, tourisme et camping

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Arrêt du projet

Lors du conseil municipal du 12 mars 2021, le projet de PLU de la commune a été arrêté. Cette phase dans la procédure marque une nouvelle étape dans l'avancement de la révision générale du PLU. Le dossier a été transmis aux Personnes Publiques Associées (DDTM, Préfecture, Conseil Général, chambres consulaires,...) qui ont 3 mois, soit le 15 juillet 2021, pour communiquer leurs avis sur le projet. Au terme de cette consultation, une enquête publique se déroulera en mairie afin de recueillir les observations du public. Les dates définitives de cette enquête et les modalités de son organisation (tenue d'un registre, permanences du commissaire enquêteur, modalités d'envoi des courriers au commissaire enquêteur, etc.) ne sont pas encore définies et seront communiquées ultérieurement au public.

Cependant, au vu du calendrier prévisionnel, l'enquête publique devrait se dérouler d'ici la fin de l'année. Dans ce but, la population est invitée à se renseigner sur cette concertation via l'enquête publique. Par ailleurs, le dossier de projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public. Ce calendrier est conditionné à l'examen des avis des Personnes Publiques Associées qui se fera début septembre 2021 et permettra d'ajuster le projet préalablement à la mise à enquête publique.

Pour rappel, les grandes étapes de la procédure de révision du PLU ont été les suivantes :

> Afin de mettre le PLU en compatibilité avec Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Redon, de le mettre en conformité avec les évolutions législatives et d'en actualiser les données communales, la prescription de la révision du PLU a été prise par délibération du conseil municipal le 24 avril 2015.

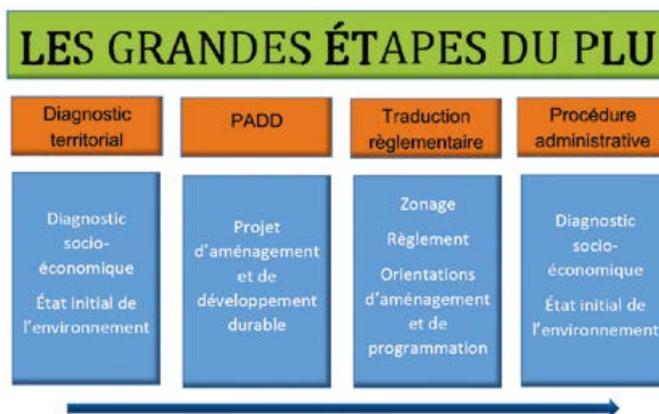
> Le 18 décembre 2018, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui est le projet de territoire du PLU a été adopté avec 6 orientations majeures :

- Assurer un développement durable du territoire,
- Préserver les paysages Bainsois,
- Conforter l'activité économique,
- Produire du logement de manière raisonnée sur les espaces dédiés et en limitant la consommation d'espace agricole,
- Conforter les équipements d'une commune en pleine croissance,
- Faire des déplacements un enjeu stratégique sur une commune à l'urbanisation diffuse.

> Entre ces 2 dates, la concertation avec la population a été assurée par une exposition en mairie durant le mois d'avril 2016 et par 2 réunions publiques les 4 mars 2016 et 28 septembre 2018.

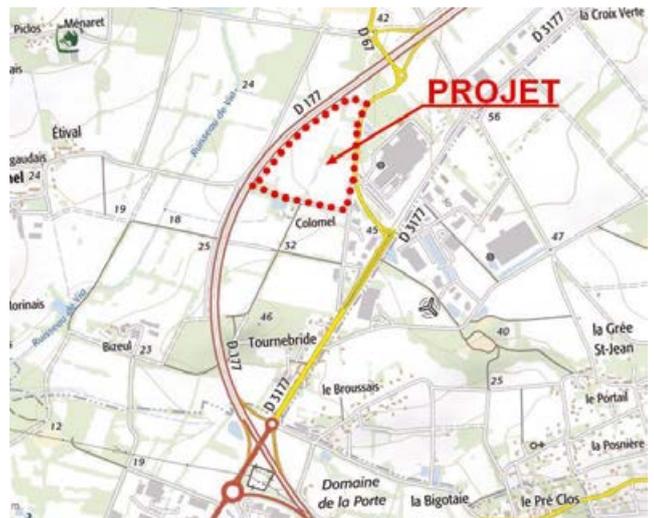
En raison du changement de municipalité et de la crise sanitaire, le projet a connu une pause durant les années 2019 et 2020. Le projet arrêté le 12 mars 2021 confirme les réflexions menées par l'équipe municipale précédente et permet d'envisager l'approbation du nouveau PLU communal pour le début de l'année 2022.

Par délibération du 29 octobre 2020, le conseil municipal a également confirmé son opposition au transfert de la compétence urbanisme au profit d'un PLU intercommunal vers Redon Agglomération.



Le futur parc d'activités de Tournebride se dessine

En 2011 Redon Agglomération avait entrepris des études en vue d'étudier la possibilité de créer une nouvelle zone destinée à accueillir des activités économiques artisanales et industrielles. La décision a été prise de choisir la zone de Tournebride dénommée « Porte de Rennes Tournebride », en extension du parc d'activités existant dénommé « Porte de Rennes Landes de Saint Jean ». Puis, en 2014 les propriétaires et exploitants ont été conviés à une réunion de présentation du projet qui s'est tenue le 8 juillet 2014.



Pour maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération, sur une superficie d'environ 10 hectares, (cf. plan) Redon Agglomération a mené des négociations amiables. Des offres ont été ainsi adressées à l'ensemble des propriétaires à partir de fin 2014, en 2016, en 2018 et en 2020. L'intercommunalité a également souhaité mettre en œuvre en parallèle une procédure permettant de faire reconnaître l'utilité publique du projet par arrêté préfectoral. Aussi, en application des textes législatifs et réglementaires, le projet d'aménagement a été soumis à une enquête publique, laquelle comprend deux volets : la reconnaissance de l'utilité publique et une enquête parcellaire permettant d'identifier formellement tous les propriétaires et ayants-droits.

En outre, sachant que le PLU communal actuel avait classé les espaces envisagés pour l'opération en zone A, il convenait - pour autoriser l'aménagement- de mettre le PLU communal en conformité avec le projet. L'enquête publique qui a été menée par une commissaire enquêteur, s'est déroulée en mairie du 10 mars 2021 au 12 avril 2021. Elle a permis de recueillir les avis et les observations des habitants, notamment au cours des 4 permanences assurées en mairie par la commissaire-enquêteur désignée par le président du tribunal administratif de Rennes. Un registre dématérialisé dédié avait été également créé sur internet, et des avis d'enquête ont été également publiés dans la presse locale.

Articles rédigés par Didier Le Stunff, adjoint au PLU, patrimoine bâti, urbanisme, aménagement du territoire, cadre de vie, espace rural, environnement et maisons fleuries.



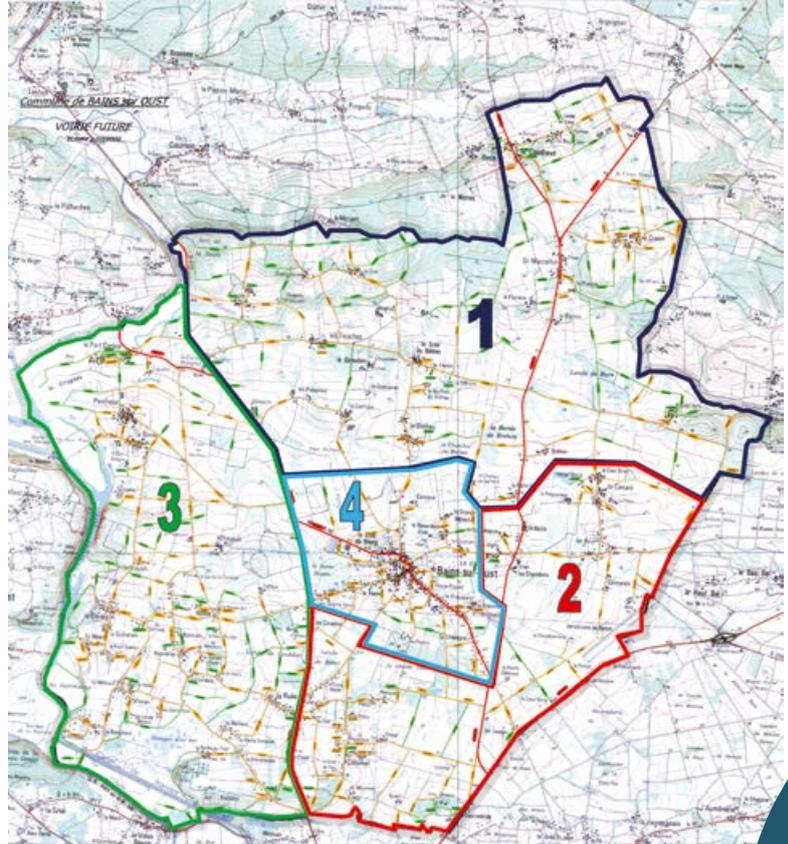
Recherches archéologiques préventives

Assemblées de quartier

Il est proposé la mise en place d'assemblées de quartier afin de répondre à une volonté locale d'instituer la démocratie participative pour associer les habitants à la vie de la commune. Ces assemblées sont destinées à favoriser la concertation et la collaboration entre les élus et les citoyens sur des sujets d'intérêt général. L'habitant(e) Bainsois(e) dispose ainsi d'un levier pour agir sur l'action publique locale. Ce sont des lieux d'échanges et, en aucun cas un outil politique ou un lieu de polémique. Elles ne doivent pas non plus être des structures de doléances mais des structures d'aides à la réflexion communale. Tous les sujets d'intérêt général peuvent y être abordés (animation, solidarité, environnement, propreté, etc.).

Du fait de la particularité géographique de Bains sur Oust, il a été décidé de découper la commune en 4 « Quartiers » pour constituer 4 Assemblées de quartier, à savoir :

- Assemblée de quartier du Bourg
- Assemblée de quartier de l'Ouest
- Assemblée de quartier du Nord
- Assemblée de quartier du Sud Est



Les noms seront à redéfinir par chaque assemblée.

Chaque assemblée de quartier est constituée de :

- 1 président(e) nommé(e) par le maire parmi les élus municipaux
- 1 vice-président(e) : habitant(e) élu(e) par les membres de l'assemblée
- Maximum 12 habitants dont, si possible, au minimum un de moins de 25 ans (mineur accepté) et un représentant du conseil municipal des enfants (CME)

Les Assemblées de quartier sont des organes consultatifs ayant faculté de propositions et suggestions sur tous les aspects de la vie du quartier. Chaque membre des assemblées s'engage à œuvrer pour et dans l'intérêt général du quartier et de ses habitants.

Les assemblées de quartier sont investies des fonctions suivantes :

- assurer l'interface entre les habitants et la collectivité
- émettre un avis consultatif sur les projets concernant le quartier
- faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la commune
- être associées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions intéressant le quartier ainsi qu'aux réflexions concernant le développement durable de la commune.

 Article rédigé par Marie-Armelle Jolly, conseillère municipale



Fin des travaux d'aménagement du site de l'île aux Pies

Lancés depuis le début de l'année 2020, les travaux d'aménagement du site de l'île aux Pies sont désormais quasi terminés. Il faut rappeler que les objectifs de ces aménagements visent à proposer un accueil mieux organisé et plus confortable des visiteurs et des campeurs dans cet espace privilégié. En effet, le site de l'île aux Pies est un site classé qui doit répondre à certaines exigences au niveau de ses aménagements et de sa fréquentation. C'est pourquoi, un travail important de réflexion a été mené entre la commune et les services de l'Etat (DREAL et ABF notamment) pour conjuguer accueil des publics et respect du site.

Aujourd'hui, à l'issue des travaux, le résultat est à la hauteur des ambitions de tous. Avec des aménagements qui allient confort, originalité et intégration dans cet espace d'exception. Au-delà de ces aménagements, ce sont également des services de qualité et qui proposent une expérience singulière aux visiteurs. Ainsi, la Fédé propose des activités de pleine nature en direction des camps de jeunes mais aussi en direction des particuliers, le restaurant « Ô Pies gourmandes » va de nouveau servir sa carte pour le plus grand bonheur des visiteurs épicuriens, Apach'Bihan vous permettra de louer un kayak ou un canoë pour profiter des joies d'une balade sur l'eau et cet été sera l'occasion de profiter d'une baignade aménagée et surveillée du premier juillet au 31 août de 13h à 19h, tous les jours sauf le lundi. D'autres propositions sont à l'étude et seront probablement de belles surprises pour cette prochaine période estivale...

Il faut également souligner que ce projet a pu voir le jour grâce aux soutiens financiers du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, de la Région Bretagne, de l'agence de l'eau ainsi que de l'Etat.



L'île aux Pies

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

FONCIER

2020. 113 / DECLARATION DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles MN 887 -888-890-891

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2020. 114 / ACQUISITION PARCELLES YR 49 & 50 Le Bois Borgne – SITE DE L'ILE AUX PIES

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- > de valider, auprès des Consorts CHAILLEUX, l'acquisition des parcelles YR 49 & 50 sises 4 Le Bois Borgne ;
- > d'adopter le prix forfaitaire d'acquisition à 50 000 €, sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;

2020. 115 / SUCCESSION VACANTE ET BIENS SANS MAITRE : Parcelle ZS 78 et 82 « La Hutte »

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 voix POUR et 3 abstentions), le Conseil Municipal :

- > déclare ne pas être intéressé par l'acquisition de ces parcelles cadastrées ZS 78 et 82 sises au lieu-dit « La Hutte »
- > et décide de refuser le bénéfice de ces biens sans maître.

URBANISME

2020. 116 / PLAN LOCAL D'URBANISME : opposition au transfert de compétence

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confirmer sa position de 2017 et de S'OPPOSER, à nouveau, au transfert de la compétence URBANISME – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal / PLUi – vers REDON Agglomération.

PROJETS / TRAVAUX

2020. 117 / CESSION D'EMPRISES OU CHEMINS COMMUNAUX suite à enquête publique

ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
VIGNON	Réfection solin et peinture appuis de fenêtre béton.	1 270.33 €	374 186.49 €	0.34 %
JOUNEAU	Modification stores. Rectificatif avenant 4 - 1 863.08 € (CM 23/07/2020)	1 013.50 €	101 196.33 €	1.00 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les 2 avenants ci-dessus présentés

2020. 118 / AMENAGEMENTS SÉCURITAIRES DE VOIRIE « Saint Marcellin » : Sous-traitance marché de travaux

Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant du contrat de sous-traitance
LEROY PAYSAGE 53 - CHANGE	Travaux d'espaces verts	4 967.00 €
ARMOR PAVAGE 56 - CARENTOIR	Pose de bordures	8 200.00 €
AVOMARQ 35 – GRAND FOUGERAY	Travaux de signalisation	7 538.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ces 3 actes de sous-traitance,

2020. 119 / ENGAGEMENT DE DEPENSES : acquisitions et travaux divers

OBJET / PRESTATIONS	ENTREPRISE	MONTANT	
		H.T.	T.T.C.
Fermeture et sécurisation buvette stade – 2 rideaux métalliques	Métallerie FRANCOIS BAINS-SUR-OUST	9 206.00 €	11 047.20 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le devis tel que mentionné ci-dessus ;

TOURISME

2020. 120 / ITINERAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNEE : Plan départemental – convention de passage sur chemin privé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'inscription du ou des chemins concernés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

2020. 121 / SITE DE L'ILE AUX PIES : convention d'occupation temporaire de terrain communal

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 POUR et 2 abstentions) le Conseil Municipal décide :

- > de valider cette mise à disposition de terrain communal – emprise sur la parcelle YR 326 - à la société « Ô Pies gourmandes » représentée par Monsieur Jonathan KURZ et Madame Stéphanie LE PENNEC ;
- > d'adopter une convention d'occupation temporaire jointe avec les clauses principales suivantes :
 - Bien mis à disposition : terrain nu valant emprise sur la parcelle YR 326
 - Durée d'occupation : environ 7 mois durant la période d'octobre à avril
 - Loyer : 50 € par période
 - Durée de la convention : 1 an renouvelable.

2020. 122 / CAMPING MUNICIPAL DE L'ÎLE AUX PIES : gestion privée BP 2020 CAMPING : décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions) le Conseil Municipal donne son accord pour faire appel à un bureau d'étude spécialisé dans le domaine du tourisme pour présenter les différents modes de gestion privée du camping et, le cas échéant, élaborer le dossier pour l'appel à projets ou une DSP.

AFFAIRES SCOLAIRES

2020. 123 / ÉCOLE PUBLIQUE : Bilan de fonctionnement 2019

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
Dépenses	75 293.94 €	29 287.44 €	104 581.38 €
Effectif sept. 2019	57	133	190
Coût moyen à l'élève	1 320.95 €	220.21 €	550.43 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- > approuve le bilan tel que présenté,
- > adopte le coût moyen à l'élève, en maternelle et en élémentaire, qui servira de base de calcul pour :
 - la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée,
 - la participation des communes de domicile pour les élèves accueillis à BAINS-SUR-OUST dans le cadre des cas dérogatoires prévus par la loi.

2020. 124 / ÉCOLE PRIVÉE : participation aux charges de fonctionnement

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
EFFECTIF GLOBAL	52	87	139
Dont hors Commune	2	6	8
Elèves Bainsois	50	81	131

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- > fixer le montant de la participation à verser à l'école privée pour la présente année scolaire 2020/2021, soit **83 884.51€**.

Cette somme fera l'objet de 10 versements mensuels, avec un ajustement sur les acomptes déjà opérés. Le dernier versement (le solde) sera effectué uniquement au vu du bilan financier fourni par l'école privée, en fonction des charges de fonctionnement réelles.

Les acomptes versés seront d'un montant constant jusqu'à l'approbation de la nouvelle délibération et une régularisation sera ensuite effectuée.

- > D'octroyer la subvention « fournitures scolaires individuelles » pour un montant de 1 375.50 €.

2020. 125 / ÉCOLE PRIVÉE : participation pour le renouvellement du mobilier

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

Municipal décide d'accorder à l'École Privée une participation maximale pour l'année 2021 de 2 562.36€ pour le renouvellement du mobilier scolaire versée sur présentation d'une facture.

2020. 126 / ÉCOLE PRIVÉE : participation pour l'équipement informatique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'École Privée une participation maximale pour l'année 2021 de 1 481.61€ pour l'acquisition de matériel informatique versée sur présentation d'une facture.

RESSOURCES HUMAINES

2020. 127 / RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE 1

	SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE
Grade	Technicien principal de 2 ^{ème} classe Catégorie B	Adjoint technique Catégorie C
DATE D'EFFET	31/07/2020 Suite départ en retraite d'un agent	01/12/2020

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 POUR et 2 abstentions) le Conseil Municipal décide :

- > de valider le recrutement d'un agent technique, sur un poste à temps complet, au grade d'adjoint technique, à compter du 1er décembre 2020 ;
- > d'adopter les suppression et création de postes telles qu'indiquées ci-dessus.

2020. 128 / SERVICES TECHNIQUES - VACANCE DE POSTE : Procédure de recrutement / 2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- > de valider le recrutement d'un agent titulaire qui sera affecté aux services techniques de la Commune ;
- > d'autoriser le recrutement – avec ou sans offre – sur un emploi de catégorie C, à temps complet ;
- > de prolonger, si besoin, le contrat à durée déterminée actuellement en cours jusqu'à la prise de fonction du nouvel agent technique (voire un peu plus, pour une période de doublon),

2020. 129 / MEDIATHEQUE : recrutement d'un agent contractuel

Les caractéristiques principales du contrat sont les suivantes :

- Catégorie d'emploi : C
- Grade : Adjoint du patrimoine
- Durée initiale : 3 mois
- Renouvellement(s) / prolongation(s) : par avenant, durant la période d'absence de l'agent titulaire, durant la vacance de poste et selon les nécessités de service

- Temps de travail : complet – 35 heures hebdomadaires
- Rémunération : sur la base indiciaire du grade / 1er échelon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le recrutement d'un agent contractuel qui sera affecté à la médiathèque, conformément aux caractéristiques mentionnées ci-dessus ;

2020. 130 / MEDIATHEQUE : Vacance de poste – procédure de recrutement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- > de valider le recrutement d'un agent titulaire qui sera affecté au service culturel de la Commune ;
- > d'autoriser la procédure de recrutement sur un emploi de catégorie B, à temps complet ;

2020. 131 / SERVICES PERISCOLAIRES : recrutement d'un agent contractuel

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le recrutement d'un agent contractuel, qu'il s'inscrive, ou non, dans un dispositif d'aide en faveur de la jeunesse (moins de 26 ans).

2020. 132 / AVANCEMENTS DE GRADE : suppression et création de postes

SUPPRESSION DE POSTES	CREATION DE POSTES	DATE D'EFFET
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	01/12/2020
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	01/12/2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider ces avancements de grade et les modifications de postes qui s'y rattachent.

INTERCOMMUNALITÉ

2020. 133 / REDON AGGLOMERATION : Convention de travaux et d'entretien du patrimoine communautaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération telle que présentée ;

DIVERS

2020. 134 / ASSOCIATION ESCALES FLUVIALES DE BRETAGNE : nomination d'un représentant

Après s'être portée candidate, la représentante désignée à la majorité des voix (18 « POUR », 5 abstentions), pour intégrer l'association « Escales Fluviales de Bretagne » est Madame Dominique HEMERY.

2020. 135 / RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE BIOMETHANE SITUEE SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DE BRAIN – Convention entre les communes de LA CHAPELLE DE BRAIN, RENAC, SAINTE-MARIE, BAINS-SUR-OUST et GRDF

Le Conseil Municipal de Bains sur Oust, Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint en charge de la Voirie, Après en avoir délibéré à l'unanimité par 23 (vingt-trois) voix POUR,

APPROUVE la convention jointe à la présente.

AUTORISE Monsieur Daniel BARRE, le Maire, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération **PRECISE** que cette convention est conclue pour la durée restante du Traité de concession liant GRDF et la commune de **BAINS SUR OUST**.

DIT qu'à l'échéance de ce Traité, les autorités organisatrices de la distribution de gaz sur les communes de **LA CHAPELLE DE BRAIN, RENAC, SAINTE MARIE, BAINS SUR OUST**, et leurs concessionnaires respectifs le cas échéant, devront se rencontrer pour renouveler les termes de la présente convention ou pour déterminer de nouvelles modalités de gestion des Ouvrages.

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

ADMINISTRATION GENERALE

2020. 136 / REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Un projet de règlement intérieur, transmis à l'ensemble des élus du conseil municipal, a été élaboré par le groupe de travail constitué des représentants des 3 listes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal tel que présenté.

FONCIER

2020.137 /DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle YA 544

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2020.138 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles YA 494

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (22 POUR et 1 abstention), le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2020. 139 / CESSION D'EMPRISES OU CHEMINS COMMUNAUX suite à enquête publique

Délibération en pièce jointe

PROJETS / TRAVAUX

2020. 140 / TRAVAUX MAISON DE SANTÉ : Avenant aux marchés de travaux

Décision reportée

2020. 141 / AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DU SITE DE L'ÎLE AUX PIES : Demande de subvention au titre du contrat départemental de territoire

OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
Modification schéma d'implantation / commande rayonnages et bacs	- 7 894.69 €	74 944.58 €	-10.53 %
Modification schéma d'implantation / commande décorations, matériel d'exposition, tables et assises	1 814.77 €	20 251.01 €	8.96 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les avenants ci-dessus présentés

2020. 142 / MAIRIE : travaux d'aménagements intérieurs

Pour cette prestation, Monsieur BOYER présente un montant d'honoraires de 800 € H.T.
Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (20 POUR et 3 CONTRE), le Conseil Municipal décide de valider la prestation et la rémunération de Monsieur Kévin BOYER, Architecte.

2020. 143 / SERVICES TECHNIQUES : travaux

Pour cette prestation, Monsieur Kévin BOYER présente un montant d'honoraires de 650 € H.T.
Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (18 POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de valider la prestation et la rémunération Monsieur Kévin BOYER, Architecte

BUDGET

2020. 144 / BP 2020 CAMPING : décision modificative n° 1

Décision reportée

2020. 145 / BP 2020 COMMUNE : décision modificative n° 1

Décision reportée

2020. 146 / TITRES DE RECETTE : effacement de créances

Le juge a ordonné l'effacement de 2 sommes dues à la collectivité, à savoir la première de 1 564.68 €, la seconde de 6 811.83 €.Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'effacement des créances qui pourrait être prononcé dans les 2 situations mentionnées ci-dessus ;
2020. 147 / TITRES DE RECETTE : admission en non-valeur

Cela concerne des frais de majoration et de retard pour une taxe d'urbanisme de 2011 – montant restant à recouvrer = 94 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (18 POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de valider l'admission en non-valeur.

2020. 148 / CAMPING MUNICIPAL DE L'ÎLE AUX PIES : gestion privée

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (18 POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de valider l'offre de prestation de PROTOURISME, à savoir un audit et l'étude de différents modes de gestion du camping, pour un montant de 2 125 € HT et, les prestations liées à la procédure de gestion pour un montant de 9 850 € HT, Soit un total de 11 975 € H.T.

RESSOURCES HUMAINES

Maryse ROYER quitte la séance afin de ne pas prendre part au vote

2020. 149 / RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE / 2 : suppression et création de poste

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (21 POUR, et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de valider le recrutement d'un agent technique, sur un poste à temps complet, au grade d'adjoint technique, à compter du 1er janvier 2021.

2020. 150 / SERVICES ADMINISTRATIFS : création de poste

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (21 POUR, et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de créer un nouveau poste au grade d'adjoint administratif, à compter du 1er janvier 2021 ;
- de valider le recrutement d'un agent stagiaire puis titulaire, qui sera affecté aux services administratifs de la Commune ;
- d'autoriser le recrutement – avec ou sans offre – sur un emploi de catégorie C, à temps complet ;

2020. 151 / PERSONNEL COMMUNAL : prime de fin d'année 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de valider le montant de cette prime de fin d'année accordée au personnel communal aux conditions exposées à savoir 227.63 € pour un employé à temps complet.

2020. 152 / PERSONNEL COMMUNAL : protection sociale complémentaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Donne son accord sur le principe du versement de cette aide mensuelle au titre de la protection sociale complémentaire (prévoyance).
- Prend note que le comité technique (auprès du centre de gestion 35) sera saisi pour avis et que l'affaire sera à nouveau soumise à délibération.

DIVERS

2020. 153 / SUBVENTION 2020 COMPLEMENTAIRE : ACCA destruction - sangliers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle 2020 à l'ACCA pour réguler la population des sangliers et l'achat de bracelets à hauteur de 50 %, soit 1 800 € pour 30 bracelets.

2020. 154 / SDE 35 : Modification des statuts

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de modification des statuts du SDE35 tel que cela a été présenté.

● SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

FONCIER

2020.155 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles MN 741-743-745-747

Une servitude de passage à tous usage (à titre perpétuelle) a été créée sur les parcelles MN 740 et 746 – sur une largeur de 5 mètres -.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2020. 156 / SUCCESSION VACANTE ET BIENS SANS MAITRE : Parcelles ZD 90 et 96 - Binon / Le Rocher

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal affirme son intérêt pour l'acquisition de ces parcelles dans le cadre d'une procédure de biens sans maître (succession vacante).

PROJETS / TRAVAUX

2020. 157 / AMENAGEMENTS SÉCURITAIRES DE VOIRIE « Saint Marcellin » : Sous- traitance marchés de travaux

L'entreprise EUROVIA présente 2 actes modificatifs de sous-traitance, à savoir :

Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant H.T. du contrat de sous-traitance porté à
ARMOR PAVAGE 56 - CARENTOIR	Pose de bordures	8 597.40 € (au lieu de 8 200.00 €)
AVOMARQ 35 – GRAND FOUGERAY	Travaux de signalisation	11 657.80 € (au lieu de 7 538.00 €)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de valider ces 2 actes modificatifs de sous-traitance,

2020. 158 / MAISON DES ASSOCIATIONS : Affermissement tranche optionnelle - mission maîtrise d'œuvre

L'acte d'engagement de l'architecte (signé en janvier 2018) mentionnait une estimation sommaire des travaux à 100 000 € H.T. La rémunération de la maîtrise d'œuvre se basait sur un taux de 6.80 %, soit 6 800 € HT.

Ces montants feront l'objet d'une actualisation. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'affermir cette tranche optionnelle, relative aux travaux de rénovation de la maison des associations, d'en confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture ATE-LIER DU CANAL.

2020. 159/ EVACUATION DES EAUX PLUVIALES « La Coudrais » : travaux busage – conventions

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 POUR et 2 abstentions), l'assemblée décide de valider ces travaux de busage à « La Coudrais » et d'adopter les conventions de passage de canalisation correspondantes.

2020. 160 / DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : mise en place de dispositifs

Les devis de la SAUR totalisent une dépense de 36 721.72 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée décide de valider les travaux de mise en place de poteaux incendie dans les villages suivants : La Galiniais, Colomel, Le Bléheu, La Landelle, La Ruée, La Végaudais, La Hallais, La Lande des 4 vents, Cancaue et Saint Meen, mais également Rue de la Souriais et de valider les devis de la SAUR correspondants.

2020. 161 / STADE – Local associatif mutualisé : étude de faisabilité n° 2

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 POUR et 3 CONTRE), l'assemblée décide :

- > De formaliser une nouvelle étude de faisabilité pour la construction, au stade, d'un local associatif mutualisé, sur un nouvel emplacement par rapport au projet précédent,
- > De déléguer Monsieur le Maire pour missionner un architecte, et pour intervenir à la signature de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.
- > De créer une commission spécifique pour étudier ce projet au sein de laquelle des associations seront représentées ainsi que des élus. Messieurs Philippe ELLEOUET et Patrice MENU se portent volontaires pour intégrer cette commission.

BUDGET
2020. 162 / BP 2020 CAMPING : décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions), le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative pour l'ajustement de crédits budgétaires, tel qu'indiqué ci-après.

2020. 163 / BP 2020 COMMUNE : décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider les durées d'amortissements présentées ci-dessus.

2020. 164 / DUREES D'AMORTISSEMENT : Délibération modificative

Conformément aux échanges avec le Trésorier de REDON, il est proposé au Conseil Municipal de valider les durées d'amortissements suivantes :

OBJETS / BIENS	DUREES D'AMORTISSEMENT
Agencement et aménagement de terrain	30 ans
Subvention d'équipement pour biens immobiliers ou installations	30 ans
Biens immeubles productifs de revenus	30 ans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider les durées d'amortissements présentées ci-dessus.

Madame Marie-Laure PONDARD, Première Adjointe, informe l'Assemblée que la Commission finances devait se réunir le 9 décembre 2020, mais cette réunion a dû être annulée en raison du contexte sanitaire.

2020. 165 / TARIFS COMMUNAUX : location de la maison des associations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la maison des associations, qui prendront effet au 1er janvier 2021, de la façon suivante :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association (réunion, AG...)	GRATUIT	45 €
Réunion - Entreprises / professionnels.	54.50 €	108,50 €
Spectacle payant / conférence payante	45 €	130 €
Jeux de société	44 €	130 €
Vin d'honneur *	34.50 €	65.50 €
Actions professionnelles (formation, recrutement, conférence...)	GRATUIT	GRATUIT
Apéritif déjeunatoire ou apéritif dînatoire	77 €	
Buffet froid, sans cuisine, uniquement pour les A.G. des associations de Bains	GRATUIT	
Séances à caractère politique et confessionnel		
Réunion de travail		56 €
Réunion publique		156 €

2020. 166 / TARIFS COMMUNAUX : location de la salle des sports

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle des sports, qui prendront effet au 1er janvier 2021, de la façon suivante :

	ASSOCIATIONS BAINSOISES
Spectacle, concert ou festival 1 jour	434 €
Festival 2 jours	651 €
Forum / exposition	115 €
Activité sportive exceptionnelle	228 €

2020. 167 / TARIFS COMMUNAUX : location de la structure annexe « Les Halles du Lavoir »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la structure annexe « Les halles du Lavoir », qui prendront effet au 1er janvier 2021, de la façon suivante :

	ASSOCIATIONS BAINSOISES
Loto	
Spectacle, concert ou festival 1 jour	Gratuit
Festival 2 jours	
Forum / exposition	
Forfait chauffage / Jour	162 €

2020. 168 / TARIFS COMMUNAUX : location de la salle de l'Oust

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle de l'Oust, qui prendront effet au 1er janvier 2021, de la façon suivante :

	COMMUNE	HORS - COMMUNE
Association	GRATUIT	
Vin d'honneur *	29 €	
Conférence payante	39 €	
Actions professionnelles (formation, recrutement, conférence...)		GRATUIT
Séance à caractère politique et confessionnel		
Réunion de travail	29 € (1)	
Réunion publique		78,50 €

2020. 169 / TARIFS COMMUNAUX :
location de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle polyvalente, qui prendront effet au 1er janvier 2021, tableau joint

2020. 170 / TARIFS COMMUNAUX :
Espace multimédia

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'espace multimédia, qui prendront effet au 1er janvier 2021, de la façon suivante :

Abonnement par an et par famille	10,75 €
Abonnement pour personnes extérieures à la commune, faisant partie d'une Association bainsoise	13,30 €
Personnes extérieures à la commune ne faisant pas partie d'une association bainsoise	15,45 €

IMPRESSIONS (maintien des tarifs) :

Laser noir et blanc	0,20 €	Jet d'encre couleur	0,50 €
Impression jet d'encre noir et blanc	0,40 €	Jet d'encre couleur sur papier photo	0,95 €
1 page couleur sans image	0,40 €	Impression sur feuille bristol de couleur	0,70 €

2020. 171 / TARIFS COMMUNAUX :
photocopies et télécopies

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs des photocopies noir et blanc et télécopies déliurées au public et aux associations, comme suit :

	Format	Prix public	Prix associations de BAINS SUR OUST	
			Les 150 premières, en A4, sont gratuites	
			Papier non fourni	Papier fourni
PHOTOCOPIES noir et blanc	A4	0.20 €	0.03 €	0.01 €
	A4 recto-verso	0.30 €	0.04 €	0.02 €
	A3	0.40 €	0.06 €	0.03 €
	A3 recto-verso	0.60 €	0.08 €	0.04 €
TELECOPIE	La page A4	0.20 €	Gratuit	

ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : 0,18 € par photocopie en noir et blanc

2020. 172 / TARIFS COMMUNAUX :
Droits de place – hors marché

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1er janvier 2021, les tarifs des droits de place – hors marché, comme suit :

Pour les occasionnels et les petits cirques (par séance)	33.20 €
--	---------

Il est rappelé que, dans le cadre des marchés, le Conseil municipal a accordé la gratuité des droits de place ; Ce, par délibération n° 2014-216, avec effet au 1er janvier 2015.

2020. 173 / TARIFS COMMUNAUX :
concessions cimetièrre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1er janvier 2021 les tarifs des concessions du cimetière, comme suit :

Concession 2 m ² / 30 ans	204 €
Concession 2 m ² / 50 ans	306 €
Concession enfant / 30 ans	102 €
Concession enfant / 50 ans	204 €
Concession cave-urne / 30 ans	153 €
Concession cave-urne / 50 ans	255 €
Concession Columbarium / 15 ans	255 €
Concession Columbarium / 30 ans	357 €

2020. 174 / TARIFS COMMUNAUX :
centre de loisirs Nominoë

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021, les tarifs du centre de loisirs Nominoë comme suit :

Quotient familial	tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5
CAF ou MSA	0 à 610	611 à 850	851 à 1050	1051 et plus	extérieur
JOURNÉE Sans repas	8.35 €	8,85 €	9,85 €	10.85 €	12,65 €
½ JOURNÉE Sans repas	4.40 €	4,90 €	5,40 €	5.90 €	7,00 €

Auquel s'ajoute, s'il y a lieu, le prix du repas qui est fixé à 3,95 €. Dégressivité de 0,50 € pour le 2ème enfant et 1 € pour le 3ème enfant et plus, sur des présences identiques des enfants, à la journée, avec ou sans repas. Des forfaits sont ajoutés aux tarifs indiqués ci-dessus en cas d'organisation :

- d'un mini camp : forfait supplémentaire de 10 € par nuit et par enfant
- d'une nuit sous tente : forfait supplémentaire de 6 € par nuit et par enfant
- d'une soirée (activité qui se déroule après le centre de loisirs pour se terminer vers 21h) : forfait supplémentaire de 4 € par enfant.

Les familles titulaires de bons vacances (CAF ou MSA) peuvent bénéficier de tarifs variables selon les caisses. Dans ce cas, elles se renseignent directement au secrétariat du centre de loisirs Nominoë.

**2020. 175 / TARIFS COMMUNAUX :
accueil de loisirs ados**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021, les tarifs de l'accueil de loisirs Ados – espace jeunes - comme suit :

Quotient familial	tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4
CAF ou MSA	0 à 850	851 à 1050	1051 et plus	extérieur
Cotisation annuelle	1.00 €			
TARIF A	3.00 €	3.00 €	3,25 €	3.75 €
TARIF B	4,50 €	5.00 €	5,50 €	7.75 €
TARIF C	8,50 €	9,50 €	10,50 €	12.25 €
TARIF D	12,50 €	14 €	15,50 €	19.25 €
TARIF E	16,50 €	18,50 €	20,50 €	24.50 €
TARIF F	20,50 €	23 €	25,50 €	30.50 €

Cette grille tarifaire tient compte du coût des activités (notamment si entrée payante et transport – minibus communal ou car).

EXEMPLES D'ACTIVITES :

- TARIF A : sport collectif, loisirs créatifs, multimédia, escalade, tir à l'arc (à Bains-sur-Oust)
- TARIF B : VTT, piscine, cinéma, soirées, sorties avec entrée à payer
- TARIF C : golf, paintball en salle, lazer, bowling, patinoire (déplacement avec le minibus)
- TARIF D : Soccer, paintball, accrobranche, bowling (déplacement en car),
- TARIF E : Lazer (à Rennes)
- TARIF F : Karting, Cobac parc, TSN 44, Indian Forest.

Un forfait supplémentaire de 10 € par nuit et par participant est ajouté aux tarifs indiqués ci-dessus en cas d'organisation d'un mini camp.

Il est précisé, d'autre part, que les bons vacances ne sont applicables qu'à partir du tarif B.

**2020. 176 / TARIFS COMMUNAUX :
frelons asiatiques**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- > Confirme la prise en charge par la Commune de la destruction des nids de frelons asiatiques, soit en interne ou en faisant appel à une société (selon la hauteur du nid)
- > décide de maintenir, pour l'année 2021, la participation financière des administrés à 20 € / nid.

**2020. 177 / TARIFS COMMUNAUX :
camping municipal**

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 POUR et 3 CONTRE), le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021, les tarifs du camping municipal de l'île aux Pies comme suit :

PAR NUITEE	TARIFS T.T.C.	
Campeur (à partir de 7 ans)	4.05 €	
Enfant (de 3 à 6 ans) *	2.85 €	
Voiture	1.65 €	
Emplacement	2.30 €	
Branchement électrique	2.95 €	
Douche non campeur	2,20 €	
TARIF GROUPE (à partir de 10) avec 2 véhicules hors branchement électrique	3,95 €	
FORFAIT 2 campeurs - 1 emplacement sans véhicule - sans branchement électrique	8,50 €	
FORFAIT 2 campeurs - 1 emplacement 1 voiture - sans branchement électrique	9.40 €	
FORFAIT 2 campeurs - 1 emplacement 1 camping-car - sans branchement électrique	9.85 €	
TARIF SPECIFIQUE LONG SEJOUR dans le cadre d'une activité professionnelle **	Réduction de 50% du tarif à partir de la 2 ^{ème} semaine**	
Cabane'étape – 2 campeurs maxi (sans branchement électrique) sans véhicule 4 roues	Basse saison : Hors juillet-août	20 €
	Haute saison : juillet et août	25 €
Garage mort - juillet et août	3,85 €	
Garage mort - autres mois	2,20 €	

* Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans

** Sur présentation d'un justificatif de l'employeur.

Pour information : tarifs auxquels s'ajoute la taxe de séjour fixée par et au profit de Redon Agglomération. A ce jour : 0,20€ / personne / nuitée.

EVENEMENTIEL
**2020. 178 / SALON DE L'INNOVATION
2021 : Demandes de subventions**

Le montant de ce projet est estimé à 42 410 €.

DÉPENSES	COÛT (TTC)
Achat matériels technologiques (robots, circuits imprimés...)	5 000,00 €
Sonorisation	2 500,00 €
Assurance	610,00 €
Animateur sono	900,00 €
Transport (des élèves)	3 000,00 €
SECOURS	1 800,00 €
Protection des biens et des personnes	5 100,00 €
Hébergement et repas prestataires/ participants + prestations	7 300,00 €
Location matériels LOCARMOR	2 000,00 €
Location chapiteau	8 000,00 €
Communication	6 200,00 €
TOTAL DÉPENSES	42 410,00 €

Cette manifestation peut prétendre au soutien financier de différents partenaires.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

SUBVENTIONS ATTENDUES	MONTANT	%
Redon Agglomération Bretagne Sud	12 723,00 €	30,00
Conseil départemental	5 000,00 €	11,79
Région Bretagne	5 000,00 €	11,79
Reste à charge commune	19 687,00 €	58,21

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- > d'adopter l'organisation, en 2021, du salon de l'innovation,
- > d'arrêter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- > de solliciter une subvention auprès des différents organismes partenaires.

2020. 179 / CONCOURS DECORATIONS DE NOEL : bons d'achat

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour récompenser les participants, inscrits au concours de décoration de Noël, sous forme de bons d'achat à valoir dans les commerces Bainsois dans la limite d'un budget total de 500€.

2020. 180 / GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES : indemnité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- > de verser à Sœur Emilienne CHEREL l'indemnité de gardiennage de l'église fixée pour 2020 à 479.86 €
- > d'adopter (comme en 2017) une délibération d'ordre général et pluriannuelle pour autoriser le versement de cette indemnité au gardien de l'église, chaque année, pour un montant correspondant au plafond fixé par circulaire préfectorale. Ce, jusqu'à décision contraire.

2020. 181 / REDON AGGLOMERATION - Rapport d'activité 2019 : présentation

Monsieur le Maire fait une synthèse du rapport à l'Assemblée, rappelle que le document est consultable en Mairie et leur indique qu'il sera adressé à chaque élu par voie dématérialisée. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 de REDON AGGLOMÉRATION.

2020. 182 / REDON AGGLOMERATION - Rapport annuel 2019 sur la gestion des déchets : présentation

Monsieur Didier LE STUNFF fait une synthèse du rapport à l'Assemblée, rappelle que le document est consultable en Mairie et leur indique qu'il sera adressé à chaque élu par voie dématérialisée. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 sur la gestion des déchets de REDON AGGLOMÉRATION.

2020. 183 / REDON AGGLOMERATION - Rapport annuel 2019 compétence eau et assainissement : présentation

Monsieur Didier LE STUNFF fait une synthèse du rapport à l'Assemblée, rappelle que le document est consultable en Mairie et leur indique qu'il sera adressé à chaque élu par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 sur la compétence eau et assainissement de REDON AGGLOMÉRATION.

2020. 184 / SDE 35 – Rapport d'activité 2019 : présentation

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint en charge de la voirie, fait une synthèse du rapport à l'Assemblée, rappelle que le document est consultable en Mairie et leur indique qu'il sera adressé à chaque élu par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2019 du SDE35.

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

FONCIER

2021. 01 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles MN 807 et 808

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2021. 02 / BORNAGE FONCIER Rue de Munchhouse / Rue du Rampono : Limite de propriété

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De confirmer auprès de l'acquéreur des terrains A et B, valant emprise sur la parcelle YA 494, que la limite définie par le géomètre demeurera telle que présentée ;
- De préciser que la commune n'enuisage pas d'acquérir une bande de terrain à ce niveau.

2021. 03 / ACQUISITION PARCELLES YR 49 et 50 Le Bois Borgne – SITE DE L'ILE AUX PIES

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix POUR et 5 voix CONTRE), le Conseil Municipal décide de valider, auprès de la SAFER, l'acquisition des parcelles YR 49 et 50 sise « Le Bois Borgne » - Site de l'île aux Pies, au prix principal mentionné ci-dessus, soit 59 099 € (hors frais de notaire).

Délibérations

PROJETS / TRAVAUX

2021. 04 / MAISON DES ASSOCIATIONS :

Travaux de rénovation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer une commission spécifique pour les travaux de rénovation de la maison des associations composée des conseillers municipaux suivants :

- Mesdames Marie-Laure PONDARD, Dominique HEMERY, Christine CHERAUD, Isabelle HURTEL (suppléante de Patrice MENU) et Messieurs Philippe RENAUD, Patrick FONTAINE, Joël CRUBLET, Benoît DAVID, Patrice MENU.

2021. 05 / TRAVAUX MAISON DE SANTÉ :

Avenants aux marchés de travaux

N° A V	N° LOT	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
1	8	RENAUD	Modification meuble bas	200.44 €	15 867.47 €	1.26 %
1	13	ROQUET	Modifications salle d'attente - chauffage, plomberie, VMC.	3 480.96 €	77 527.95 €	4.49 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les 2 avenants ci-dessus présentés.

2021. 06 / TRAVAUX MEDIATHEQUE :

Avenants aux marchés de travaux

N° A V	N° LOT	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
1	15	P.V.E.	Modification éclairage	958.74 €	74 716.66 €	1.28 %
4	8	PARIS	Menuiserie : Suppression des protections d'angles. Modification estrade.	- 1 224.56 €	66 996.60 €	- 1.83 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les 2 avenants ci-dessus présentés.

AFFAIRES CULTURELLES

2021. 07 / MEDIATHEQUE : Extension des horaires d'ouverture au public

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée décide d'adopter l'extension des horaires d'ouverture au public de la médiathèque, comme indiqué ci-dessous.

HORAIRE PROJETES		
JOURS	HORAIRE	TEMPS
Lundi	fermé	-
Mardi	10h – 12h 16h – 18h30	4 h 30
Mercredi	10h – 12h 14h – 18h30	6 h 30
Jeudi	16h – 18h30	2 h 30
Vendredi	16h – 18h30	2 h 30
Samedi	10h – 12h	2 h
Dimanche	fermé	-
TOTAL HEBDOMADAIRE		18 h

RESSOURCES HUMAINES

2021. 08 / MEDIATHEQUE :

Recrutement bibliothécaire

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 POUR et 2 abstentions) le Conseil Municipal décide :

- de valider le recrutement d'un agent titulaire affecté au service culturel (à la médiathèque) sur un poste à temps complet, au grade d'assistant(e) de conservation, à compter du 15 mars 2021 ;
- d'adopter la suppression et création de postes telles qu'indiquées ci-dessous.

	SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE
FILIERE CULTURELLE	Agent du patrimoine Catégorie C	Assistant(e) de conservation Catégorie B
Grade		
DATE D'EFFET	26/11/2020	15/03/2021

2021.09 / RIFSEEP – REGIME INDEMNITAIRE : délibération complémentaire n° 2

Il est rappelé que ce régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle, (IFSE)
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. (C.I.)

Considérant le recrutement à ce grade de l'agent affecté à la médiathèque, il y a lieu de régulariser l'application du RIFSEEP

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxi s'alignent sur le RIFSEEP existant. Il s'agit uniquement de compléter la délibération initiale en ajoutant le cadre d'emploi des Assistants de conservation

1) L'IFSE : INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE

Catégories B

> Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application du décret n°2014-513, créant le RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat, aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques, dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les **ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES**

ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	RESPONSABLE	1 500 €	6 000 €	16 720 €
Groupe 2	REFERENT / ANIMATEUR	1 300 €	5 000 €	14 960 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

Responsabilités liées à la gestion d'un service, au domaine d'intervention ou aux tâches exercées
Relations avec les Elus, les acteurs du territoire et la hiérarchie,

Relations avec les administrés,
Gestion administrative et technique,
Management de personnel ou encadrement de proximité,

Compétences, qualifications professionnelles
Qualités humaines et professionnelles, qualités d'analyse, qualités des interventions,
Travail en équipe, polyvalence, pénibilité,
Connaissances et expériences,
Disponibilité ou contraintes horaires.

2) Le C.I. COMPLEMENT INDEMNITAIRE

Catégories B

> Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application du décret n°2014-513, créant le RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat, aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques, dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les **ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES**

ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	RESPONSABLE	250 €	700 €	2 280 €
Groupe 2	REFERENT / ANIMATEUR	250 €	600 €	2 185 €

Les autres modalités précisées dans la délibération du 20 décembre 2016, concernant :

- Les bénéficiaires,
- Le réexamen des montants,
- Les modalités de maintien ou de suppression,
- Les périodicités de versement,
- Les clauses de revalorisation, demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée décide de valider cette délibération complémentaire du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) telle que présentée.

DIVERS

2021.10 / FGDON : renouvellement de la convention multi-services

Cette convention est expirée et il est proposé de la renouveler pour 4 ans – période 2021 / 2024 -. Participation financière de la Commune : 210 € /an. Les conseillers municipaux ont été destinataires de la convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée décide de valider la convention multi-services avec la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) jointe, et ce pour 4 ans – période 2021-2024.

2021. 11 / LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES – POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE : sanctions pour dépôt illégal

Il est proposé de prendre des mesures dissuasives. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée décide, au titre de la salubrité publique, d'appliquer des sanctions administratives et d'instaurer des pénalités financières pour les dépôts sauvages de déchets, comme suit :

- > Amende forfaitaire pour tout contrevenant particulier: 100 € par dépôt sauvage d'ordures ménagères
 Portée à 200 € en cas de récidive ;
- > Amende forfaitaire pour tout contrevenant professionnel: 300 € par dépôt sauvage de matériaux, gravats, etc.
 Portée à 600 € en cas de récidive ;
- > Et, en sus, facturation du temps consacré par les agents communaux à enlever les déchets.

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2021

FONCIER

2021. 12 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle MN 290

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la totalité de la parcelle MN 290, mais exprime son intérêt pour l'acquisition de la partie de la parcelle figurant dans l'emplacement réservé n°8 sur le Plan Local d'Urbanisme.

2021. 13 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle M 5

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

FINANCES

2021. 14 / PARTICIPATIONS et COTISATIONS 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les participations et cotisations 2021 comme suit, sous réserve de la décision de Redon Agglomération concernant les cotisations pour l'ARIC et BRUDED (*) :

ORGANISME	VERSÉ 2020	2021
Association des Maires de France AMF 35	1 479.69 €	1 491.17 €
Association des Maires Ruraux AMR 35	120.00 €	281.00 €
Association petites villes de France APVF	391.53 €	394.33 €
ARIC - information communale	805.00 €	805.00 € (*)
BRUDED – réseau d'élus - partage d'expériences	1 082.79 €	1 091.10 € (*)
Amicale des Territoriaux du Pays de Redon Forfait par agent effectuant + d'un mi-temps	2 024 € 22 agents	2 204 € 23 agents
ADPE Réseau des Entreprises Pays de Redon	90 €	50 €
FGDON 35 – lutte contre organismes nuisibles	190.00 €	210.00 €

2021. 15 / AUTORISATION DE DEPENSE – COMPTE 65

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, comme chaque année, d'autoriser les dépenses imputables au compte 65 (incluant la participation pour l'école privée). Celles-ci seront reprises au BP 2021 (budget primitif) et les recettes nécessaires pour les couvrir seront votées.

PROJET / TRAVAUX

2021. 16/ TRAVAUX MEDIATHEQUE : Avenants aux marchés de travaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les 3 avenants ci-dessus présentés,

N° AV	N° LOT	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
1	11	MARIOTTE	Baguette finition estrade bois	232.00 €	57 696.21 €	0.40 %
2	11	MARIOTTE	Miroirs non posés	- 239.38 €	57 696.21 €	- 0.41%
3	14	ROQUET	Modification vasque - lavabos.	- 348.82 €	71 509.28 €	-0.49 %

2021. 17 / AMENAGEMENTS SÉCURITAIRES DE VOIRIE « Saint Marcellin » : Modificatif sous-traitance marchés de travaux

Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant H.T. du contrat de sous-traitance porté à
AVOMARQ 35 – GRAND FOUGERAY	Travaux de signalisation	12 172.80 € (au lieu de 11 657.80€)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'acte modificatif de sous-traitance présenté ci-dessus,

RESSOURCES HUMAINES

2021. 18 / AVANCEMENTS DE GRADES 2021 : ratios promus / promouvables

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2021 les ratios des « promus / promouvables » à 100 % pour toutes les filières et l'ensemble des grades, en retenant les critères d'avancement suivants : l'ancienneté, les compétences, le savoir-faire, le savoir-être, la motivation et l'effort de formation.

2021. 19/ Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

INTERCOMMUNALITÉ

2021. 20/ REDON AGGLOMERATION : cartable numérique - convention

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 « POUR », 3 « CONTRE »), le Conseil Municipal décide :
- de valider cette convention relative au « cartable numérique » pour 3 élus.

DIVERS

2021. 21/ CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cette convention relative à l'assistance juridique du Cabinet MARTIN AVOCATS aux conditions exposées ci-dessus ;

2021.22/ LOCATION LOCAL DE STOCKAGE à Cancaue

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'évolution du loyer du local situé à Cancaue appartenant à Monsieur MARCHAND Marcel ; ce loyer sera donc désormais de 150€ TTC par mois.

SEANCE DU 12 MARS 2021

FINANCES - BUDGET

2021.23/ COMPTE DE GESTION 2020 – Budget principal Commune dressé par le Trésorier

Le Conseil Municipal déclare à la majorité des voix (20 « POUR » et 3 « CONTRE »), que le compte de gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021.24/ COMPTE DE GESTION 2020 – Budget annexe Camping dressé par le Trésorier

Le Conseil Municipal déclare à la majorité des voix (20 « POUR » et 3 « CONTRE »), que le compte de gestion du budget annexe du camping, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021.25/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – Budget principal Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et vote à la majorité des voix (19 « POUR » et 3 « CONTRE ») ledit compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER INVESTISSEMENT
DEPENSES			
Résultats reportés			
Opérations de l'exercice	2 380 504,77 €	2 413 141,34 €	2 321 765,00 €
T O T A L			
RECETTES			
Résultats reportés		571 275,80 €	
Opérations de l'exercice	3 032 284,15 €	2 344 472,21 €	898 471,00 €
T O T A L		2 915 748,01 €	
EXCEDENT			
Exercice	651 779,38 €	502 606,67 €	
BESOIN FINANCEMENT			- 1 423 294 €

FINANCES

2021. 26 / COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – Budget annexe Camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et vote à la majorité des voix (19 « POUR » et 3 « CONTRE ») ledit compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF (montants hors taxe)	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER INVESTISSEMENT
DEPENSES			
Résultats reportés		43 293,76 €	
Opérations de l'exercice	12 558,13 €	63 171,96 €	78 916,00 €
T O T A L		106 465,72 €	
RECETTES			
Résultats reportés			
Opérations de l'exercice	0,66 €	29 938,11 €	- €
T O T A L			
DEFICIT			
Exercice	- 12 557,47 €	- 76 527,61 €	
BESOIN FINANCEMENT			- 78 916,00 €

2021. 27 / AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – Budget principal Commune

Après délibération et à la majorité des voix (20 « POUR » et 3 « CONTRE »), le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 du budget principal de la Commune comme suit :

- > L'excédent de FONCTIONNEMENT, soit 651 779.38 €, est affecté intégralement à l'article 1068 de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2021 (pour couvrir une partie des restes à réaliser).
- > L'excédent d'INVESTISSEMENT, soit 502 606.67 €, sera repris à l'article 001 (recette) de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2021.

2021. 28 / AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - Budget annexe Camping

Après délibération et à la majorité des voix (20 « POUR » et 3 « CONTRE »), le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 du budget annexe du camping municipal comme suit :

- > Le déficit de FONCTIONNEMENT, soit **12 557.47 €**, est repris à l'article 002 (dépense) de la section FONCTIONNEMENT du B.P. 2021.
- > Le déficit d'INVESTISSEMENT, soit **76 527.61 €**, est repris à l'article 001 (dépense) de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2021.

PROJET / TRAVAUX

2021. 29 / TRAVAUX MAISON DE SANTÉ : Avenant aux marchés de travaux

Un avenant est soumis à l'assemblée, à savoir :

N. A V	N. O T	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHE € HT	% AVENANT
2	8	RENAUD	Remplacement plan de travail résine avec baignoire bébé	1 089.65 €	15 867.47 €	6.87 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter l'avenant ci-dessus présenté,

2021. 30 / MEDIATHEQUE : Avenants mission maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 POUR et 2 abstentions), le conseil municipal décide :

- De valider l'ajustement de la rémunération du cabinet d'architecture l'ATELIER DU CANAL de Rennes, maître d'œuvre missionné par la Commune pour le projet médiathèque et maison des associations, dans les proportions développées ci-dessus à savoir :

- + 24 000 € HT pour la tranche ferme
- + 9904 € H.T. pour la tranche optionnelle affermie

2021. 31 / AMENAGEMENTS SÉCURITAIRES DE VOIRIE « Saint Marcellin » : acte sous-traitance marché de travaux

L'entreprise EUROVIA présente 1 nouvel acte de sous-traitance, à savoir :

Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant H.T. du contrat de sous-traitance
SARL STYLROC 35 – PACÉ	Fourniture et mise en œuvre de pavés Roxem	23 241 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter l'acte de sous-traitance ci-dessus présenté, au nom de la société STYLROC.

2021. 32 / CREATION D'UN PUMP TRACK : validation du projet et demandes de subventions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- > De valider la création d'un pump track – équipement sportif de plein air – dont le coût s'élève à 59 168.16 € H.T.
- > D'arrêter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- > De solliciter le soutien financier de :
 - L'ETAT – ANS au titre des équipements de proximité, à hauteur de 50 % soit 29 584.08 €
 - L'ETAT – au titre de la DETR, à hauteur de 30 % soit 17 750.45 € de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
 - de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

URBANISME

2021. 33 / RÉVISION GENERALE DU PLU : Arrêt du projet

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (20 POUR et 3 CONTRE), le Conseil Municipal :

- > Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de BAINS-SUR-OUST tel qu'il est annexé à la présente ;
- > Tire le bilan suivant de la concertation

DIVERS

2021. 34 / ECOLE PUBLIQUE : Acquisition photocopieur

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'acquisition du photocopieur SHARP MX2651 auprès de la Société TBI au prix de 2 499 € H.T.; et d'adopter le contrat de maintenance correspondant ;

2021. 35 / DEPOTS SAUVAGES : Retrait délibération

Monsieur le Sous-Préfet de REDON propose au Conseil Municipal de procéder au retrait de la délibération susmentionnée et invite à prendre un arrêté interdisant les dépôts sauvages dans le respect de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n°2021-11 du 28 janvier 2021 concernant les dépôts sauvages.

2021.36/ MOTION PROPOSÉE PAR M. CARREAU – Recours à avocat pour confirmer ou infirmer les possibilités de construction et d'aménagement sur les parcelles YR 49 et 50

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 CONTRE, 3 POUR et 2 abstentions) le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition de motion.

● SEANCE DU 25 MARS 2021

FINANCES - BUDGET

2021.37 / D.O.B. 2021 : Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2021.

PROJET / TRAVAUX

2021.38 / TRAVAUX MEDIATHEQUE : Avenants aux marchés de travaux

Deux avenants sont soumis à l'assemblée, à savoir :

N°	AV	N°	LOT	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
1		4	B	Métallerie FRANCOIS	Travaux supplémentaires : habillage puits de lumière, descentes EP, regards,...	7 594.00 €	51 395.00 €	14.78%
1		7		Métallerie FRANCOIS	Travaux supplémentaires : 2 garde-corps	815.00 €	37 582.00 €	2.17%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'adopter les avenants ci-dessus présentés

2020.39/ AMENAGEMENTS DE LA MAIRIE : adoption du projet et demandes de subventions

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 POUR et 3 abstentions), Le Conseil Municipal décide :

- > D'adopter l'opération relative à la restructuration du service administratif et les travaux à réaliser dont le coût est estimé à 68 164.81 € H.T.
- > D'arrêter les modalités de financement
- > De solliciter le soutien financier de :
 - L'ETAT – au titre de la DETR, à hauteur de 30 % soit 20 449.44 €
 - REDON Agglomération, au titre des fonds de concours, à hauteur de 30 % soit 20 449.44€.

2021.40 / RENOVATION ET EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES : adoption du projet et demandes de subventions

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 POUR et 5 abstentions), Le Conseil Municipal décide :

- > D'adopter l'opération relative à la rénovation et l'extension des services techniques dont le coût est estimé à 138 390 € H.T.
- > D'arrêter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- > De solliciter le soutien financier de :
 - L'ETAT – au titre de la DETR, à hauteur de 30 % soit 41 517 €
 - REDON Agglomération, au titre des fonds de concours, à hauteur de 30 % soit 41 517€.

2021.41/ RENOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : adoption du projet et demandes de subventions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le conseil municipal décide :

- > D'adopter l'opération relative à la rénovation thermique et accessibilité de la maison des associations dont le coût est estimé à 282 704 € H.T.
- > D'arrêter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- > De solliciter le soutien financier de :
 - L'ETAT – au titre de la DETR, à hauteur de 30 % soit 84 811 €
 - L'ETAT – au titre de la DSIL classique ou plan de relance (rénovation thermique des bâtiments communaux), à hauteur de 50 % soit 141 352 €

2021.42/ DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « fêtes et cérémonies »

- délibération de principe

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une délibération de principe précisant les principales dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonie », à savoir :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, les articles de décoration, illuminations de fin d'année, sapins de Noël, les jouets et friandises, mignardises, galettes des rois, toasts... ainsi que diverses prestations et vins d'honneur – cocktails - servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les spectacles, concerts et manifestations culturelles
- Les évènementiels de tout ordre, notamment salons et expositions
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les frais d'hébergement, de restauration et de transport des organisateurs et participants aux évènementiels,
- Les dépenses liées à la sécurité et aux dispositifs de secours des manifestations,
- Les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations,
- Les prestations numériques (vidéos) réalisées dans le cadre d'un évènement,
- Les locations de divers matériels, voire leurs frais d'installation, nécessaires à l'organisation des manifestations,
- Les fleurs, gerbes, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, naissances, décès, et récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents) et le cas échéant, de personnalités extérieures, lors des déplacements individuels ou collectifs, de

Délibérations

rencontres locales voire nationales, lors d'actions organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les engagements municipaux,

- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations,
- Les cadeaux et récompenses, ainsi que les bons cadeaux, les cartes cadeaux et les bons d'achat pour les représentants municipaux (élus, agents) et autres personnes ayant participé à une action communale,
- Les achats en ligne liés aux dépenses décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider les dépenses imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies » telles que mentionnées ci-dessus, dans la limite des crédits alloués au budget communal.

2021.43/ CCAS : subvention de fonctionnement 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le versement de la subvention de fonctionnement au CCAS, à hauteur de 11 000 €, au titre de la régularisation 2020.

DIVERS

2021.44/ DENOMINATION DE RUES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'acquisition du photocopieur SHARP MX2651 auprès de la Société TBI au prix de 2 499 € H.T.; et d'adopter le contrat de maintenance correspondant ;

● SEANCE DU 8 AVRIL 2021

FISCALITE

2021. 45 / TAUX D'IMPOSITION 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition, pour l'année 2021, comme suit :

- Taxe foncière – bâti TFB = 39.64 %
- Taxe foncière – non bâti TFNB = 54.95 %

FINANCES

2021. 46 / BUDGET PRIMITIF 2021 :

Camping - budget annexe

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (18 POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions), le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2021 du camping – budget annexe.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

Hors taxe	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	58 857.47 €	Reports = 78 916 € B.P. = 83 784 € TOTAL ... 162 700 €
Recettes	58 857.47 €	Reports = - B.P. = 162 700 € TOTAL ... 162 700 €

2021. 47 / BUDGET PRIMITIF 2021 : Commune – budget principal

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (20 POUR et 3 CONTRE), le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2021 de la Commune – budget principal. Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	2 890 372 €	Reports = 2 321 765 € B.P. = 1 739 662 € TOTAL 4 061 427 €
Recettes	2 890 372 €	Reports = 898 471 € B.P. = 3 162 956 € TOTAL 4 061 427 €

PROJETS / TRAVAUX

2021. 48 / TRAVAUX MEDIATHEQUE :

Remise de pénalités

Cette décision - de ne pas appliquer les pénalités - concernerait l'ensemble des entreprises, à savoir :

ENTREPRISES	N° LOTS
ARALIA	1
ROBERT	2
VIGNON	3
MAISON DUBOIS	4A
METALLERIE FRANCOIS	4B
JOLIVEL-GUILLEMER	5
JOUNEAU	6
METALLERIE FRANCOIS	7
PARIS	8
LEGAL	9
MORAND-BERREE	10
MARIOTTE	11
PENIGUEL	12
A B H	13
ROQUET	14
PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	15

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cette remise de pénalités à l'ensemble des entreprises citées ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

2021. 49 / RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CDG

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, selon les nécessités de service :

- > de pouvoir recourir, en cas de besoin, au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- > d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- > d'inscrire au budget les crédits correspondants.

MOTIONS

2021. 50 / MOTION PROPOSEE PAR Jean-Marc CARREAU – Eclairage public

Il est par conséquent proposé au conseil municipal :

- > D'acter l'urgence écologique et économique à engager une refonte de notre éclairage public.
- > D'approuver le passage en LED de l'éclairage public.
- > D'ajouter cette dépense de 190 000€, pour le budget 2021, à la ligne budgétaire correspondante et de prévoir à ce même budget les recettes ad hoc.
- > De solliciter de Monsieur le Sous-Préfet l'octroi de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour cet investissement.
- > De solliciter de l'ADEME l'octroi d'une subvention à cet investissement.
- > De mandater monsieur le Maire, ou à défaut tout autre adjoint, à la recherche de financements extérieurs complémentaires afin d'atteindre les 80% de financement extérieur.
- > D'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'émission des appels d'offres publics correspondants à cet investissement.

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (18 CONTRE, 3 POUR et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide à ce jour, pour des raisons financières, de ne pas donner suite à cette motion sur l'éclairage public.

2021. 51 / MOTION PROPOSEE PAR Benoît DAVID – DECI - Défense extérieure contre l'incendie

Il est par conséquent proposé au conseil municipal :

- > De placer la défense extérieure contre l'incendie comme l'une des priorités absolue des investissements de la commune
- > De porter la ligne budgétaire correspondante à 220 000€ afin d'effectuer dès 2021 un tiers des travaux nécessaires ainsi que d'inscrire les aides potentielles en recette.
- > De solliciter de Monsieur le Sous-Préfet l'octroi de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour cet investissement et toutes autres aides à cet investissements.
- > De solliciter de monsieur le Président de l'agglomération l'octroi du fonds de concours de l'agglomération auquel nous avons droit.
- > D'organiser lors du prochain conseil municipal un débat sur les villages à couvrir en priorité dès la première année et planifier sur trois ans la couverture des autres villages.
- > D'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'émission des appels d'offres publics correspondants à cet investissement dans les plus brefs délais.

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (18 CONTRE, 5 POUR), considérant le programme d'équipement mis en œuvre pour la présente année, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette motion sur la DECI – défense extérieure contre l'incendie.

Délibérations

Votre parole

Bains, naturellement !

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Maire, par ailleurs directeur de publication du bulletin municipal, s'est opposé à la parution du dernier paragraphe de notre article devant paraître dans le bulletin municipal alors qu'il en faisait partie intégrante. Le règlement du conseil municipal prévoit cela sous certaines conditions qu'il prétend être réunies ce que nous contestons. Aussi et par conséquent, nous nous opposons, à notre tour, à la publication intégrale de notre article.

Pour Bains Naturellement
Jean-Marc CARREAU et Benoît DAVID

Groupe Agissons Ensemble

Cela fait bientôt un an que le conseil est installé. Comme nous l'avons évoqué lors de notre précédent article dans le bulletin de juin 2020, nous allons vous rendre compte de nos analyses sur les sujets majeurs qui ont été traités pendant cette année.

D'abord à l'installation des commissions, nous avons demandé qu'une commission spécifique travaux voit le jour; nous n'avons pas été entendus. Seules des commissions temporaires ont été créées au gré des chantiers, auxquelles nous participons.

Au mois de septembre, nous avons appris que deux conseillers délégués se sont vu attribuer des fonctions ; même si cela reste légal, nous déplorons la désignation après 4 mois d'installation et sans en débattre en conseil.

Concernant les commissions extra-municipales, des critères étaient établis, cependant nous émettons des réserves sur la désignation de certains représentants.

Un projet de nouveau tracé d'itinéraire de promenade et de randonnée, en partenariat avec l'office de tourisme de Redon est porté à la connaissance du conseil. Nous regrettons que ce qui pourrait être un beau projet, se trouve répertorié sur des chemins impraticables, qui demain auront un coût de remise en état pour la commune.

Comme la presse en a fait écho, la mairie s'est portée acquéreur de la maison dit «Crêperie du Père Jean» à l'île aux pies, aux motifs de conservation de réserve foncière. Ce qui est difficilement acceptable dans cette acquisition, c'est le coût très élevé de cette réalisation. Avec un prix de départ à 50 000 €, à laquelle il faut rajouter un désamiantage et les honoraires de SABFER, nous sommes sur une opération chiffrée à ce jour à plus de 66 000 € pour une bâtisse qui ne tient pas debout, et dont il n'y a pas de projet défini, sinon qu'un schéma de cohérence du site... Nous trouvons que la réserve foncière est chère payée pour un terrain agricole, dans une zone Natura 2000. Nous n'avons pas validé cet achat et nous restons vigilants sur la finalité du projet.

Autre sujet : la poste.

En tant qu'élus de la minorité, nous avons suggéré qu'une consultation de la population se fasse. Il nous semble important qu'un tel service public reste dans notre commune. Aujourd'hui, la Poste met tout en œuvre pour prouver que ce service n'est pas rentable, ce qui est incompréhensible. Comment fermer un service public sous le couvert de la rentabilité, au détriment de l'attractivité de la commune?

Nous avons le sentiment de faire parfois office de figurants, avec comme constat que des décisions sont actées avant le conseil. Nous aimerions que dans un principe de démocratie, le dialogue soit préliminaire avant toute décision.

Nous continuerons à vous tenir informer au fil des années.

Patrice MENU et Isabelle HURTEL

Votre Parole

LA MEDIATHEQUE

Des horaires élargis :

Mardi 10h-12h / 16h-18h30
Mercredi..... 10h-12h / 14h-18h30
Jeudi 16h-18h30
Vendredi..... 16h-18h30
Samedi 10h-12h

**Fermeture estivale du
1^{er} au 23 août inclus,
réouverture le
mardi 24 août**

Contact : bmbainssuroust@orange.fr

Retrouvez le réseau des médiathèques :
mediatheques.redon-agglomeration.bzh



ACTUALITES

Les Musicales de Redon organisent une **exposition photographique** en rétrospective des éditions précédentes : portraits de lieux et d'artistes.

Du 6 au 29 juillet 2021 inclus

Exposition visible aux horaires d'ouverture de la médiathèque. Entrée libre et gratuite.

11^e Prix des Lecteurs

La médiathèque de Bains-sur-Oust participe à ce prix organisé par Redon Agglomération. Et propose ainsi aux lecteurs de choisir leur ouvrage préféré parmi 8 titres sélectionnés. Vous avez jusqu'au **7 novembre** pour lire au minimum 3 romans, n'hésitez pas à voter pour votre titre favori !

Vous pouvez voter sur place (bulletin à demander à l'accueil) ou par internet sur le site des médiathèques du réseau, dans la rubrique « Prix des Lecteurs ».

Un tirage au sort de 10 chèques lire de 15 euros pour les participants est prévu le samedi 27 novembre 2021 au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) de Redon Agglomération.

Retour sur les premières expositions

Le 22 avril dernier nous avons « inauguré » l'espace dédié aux expositions. Avec en ouverture « Celtic Riuages » dans le cadre des Arts en mai, en partenariat avec l'association La Rotonde. Patrick Arduen, artiste Bainsois, a présenté une série de photographies tirée de ses voyages maritimes en Bretagne mais aussi en Irlande, en Ecosse et en Galice.

Ensuite, nous avons accueilli une exposition sur le thème du vélo. En partenariat avec l'Association Bainsoise Cyclotourisme (A.B.C.). Une première mise en jambes avec le passage du Tour de France à Bains-sur Oust !



Accueils de classes

Bien que la période soit un peu particulière, la médiathèque poursuit les accueils de classes avec les 2 écoles de la commune. Les enfants s'y rendent les jeudis et vendredis dans le respect des gestes barrières et pour le plus grand plaisir des petits et des grands !



Tous mobilisés pour les étudiants

A l'initiative de Redon Agglomération, et en tant que partenaire, la commune de Bains-sur-Oust met à disposition un espace de travail partagé équipé de tables et chaises. Accès aux horaires de la médiathèque et sur inscription.

Renseignements : 02 99 91 61 80

Cette réalisation a fait l'objet de soutiens financiers du Département d'Ille et Vilaine, du ministère de La Culture ainsi que de Redon Agglomération Bretagne Sud.



Centre de Loisirs Nominoë

Le Centre de Loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 9h à 17h, avec ou sans repas. Une garderie gratuite vous est proposée le matin à partir de 7h sur demande, sinon ouverture à 7h30. Le soir jusqu'à 18h30.



Le coin des artistes



Ouverture de l'Accueil cet été à partir du mercredi 7 juillet 2021 jusqu'au mercredi 1er septembre inclus.

Fermeture possible en Août si le nombre d'inscription est inférieur à 7 enfants.

Au programme de ces vacances d'été :

- 👤 Activités à l'île aux pies, avec la Fédé, tel que le canoë/Kayak, Fun Arc, Course d'orientation.
- 👤 Séances poney aux Écuries Thomazo à Auessac.
- 👤 Sortie au parc des Naudières à Sautron (44) pour les 3/12 ans.
- 👤 Sortie avec l'espace jeunes à l'Aquapark XXL de Nozay (44) pour les 8/17 ans.

⚠️ Attention places limitées !!!

Le programme des activités a été diffusé courant juin.

Des permanences d'inscriptions ont eu lieu les vendredis 11 et 18 juin de 16h30 à 19h ainsi que les samedis 12 et 19 juin de 10h à 12h30 au Centre de Loisirs.

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION :

Armelle MAHÉ, 06.74.87.12.92
centredeloisirs@bainssuroust.fr

Protocole sanitaire relatif à l'accueil de loisirs :

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Il est fixé par l'organisateur dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires (distanciation physique, gestes barrières, port du masque...).

Port du masque obligatoire pour les enfants de 6 ans et +

Nous formons des groupes par tranches d'âge : Les 3/5 ans et les 6/12 ans.

En cas de symptômes ou de fièvre, l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil.



A l'espace multimédi@

Des créneaux sont spécifiquement réservés pour prendre des cours d'informatique, l'idée est de démocratiser l'outil informatique, sur des premiers niveaux et le tout dans la convivialité, « Apprendre en dilettante », avec les ordinateurs de l'espace multimédi@ ou votre ordinateur / tablette.

HEURES DE COURS

sur Rendez-vous uniquement – 1h30

02.99.91.63.87 ou cyber.bainssuroust@orange.fr

- Initiations : Windows, Word, Excel, Publisher (premier niveau)

- Initiation à Internet (exemple : accompagnement sur les sites comme: ameli.fr, réseau des bibliothèques.....)

- Cours d'informatique pour les seniors, individualisé et personnalisé

- Accompagnement CV et lettre de motivations

MISE À DISPOSITION – 1H :

- 7 ordinateurs à votre disposition

1 heure et 1h30 pour les cours

- 3 tablettes

Abonnement pour les Bainsois :

10,75 €, par an et par famille

(résidant à la même adresse),

Abonnement extérieur, (faire partie d'une association Bainsoise) : 13,30 €

Abonnement extérieur: 15,45 €

Connexion Internet : gratuite

Les impressions sont payantes

Mardi

17h30 à 18h30

Mercredi

17h30 à 18h30

Jeudi

16h- 18h30

Vendredi:

16h- 18h30

Loisirs

Mardi
10h30-12h et 16h-17h30

Mercredi
10h30-12h
et 14h-15h30 – 16h-17h30

Samedi
10h30-12h

Animations d'été pour les Ados

Vive les vacances !

Et oui encore quelques semaines avant que l'espace jeunes ouvre à nouveau ses portes pour accueillir les ados cet été.

Au programme : surf, secourisme, accrobranches, paintball etc.

Semaine à thème «sportive»

Semaine à thème « bord de mer»

En raison de la crise sanitaire les places seront limitées, n'oubliez pas de vous inscrire en contactant Clément PROVOST au 0688879623. Le planning sera disponible prochainement sur le site de la commune ou sur le Facebook de «l'espace jeunes». Pour les plus jeunes : 9-11ans une garderie sera proposée tous les matins et soirs au centre de loisirs avant l'espace jeunes (Un adulte assurera le déplacement entre les deux lieux).



Loisirs



Ronan, futur professionnel du sport, en formation avec Clément...

Je m'appelle Ronan Gapihan, originaire de la commune de Bains sur Oust, j'ai 20 ans et je suis actuellement en formation BPJEPS option rugby à Elven. Je souhaite devenir éducateur sportif. Je suis également en contrat d'apprentissage au Rugby Club Redonnais.

Dans le cadre de ma formation j'anime des séances sous la tutelle de Clément Provost, éducateur sportif de la commune. Je participe aux activités communales, espace jeunes, associations sportives et aux deux écoles primaires de la commune. Je remercie encore la mairie de Bains sur Oust de me donner la chance de pouvoir enrichir mes connaissances et d'acquérir

beaucoup d'expérience en me laissant être force de proposition. Durant cette année, j'ai pu mettre en place un cycle de 7 séances de Course d'orientation avec les deux écoles primaires de la commune. Pour conclure le cycle, j'ai organisé une sortie à l'île aux pies, afin de leur faire découvrir un nouvel environnement. Cette formation demande beaucoup de travail et d'assiduité et je suis plus que jamais déterminé à obtenir mon diplôme.

La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans.

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.

DES PLACES SUPPLÉMENTAIRES EN GARANTIE JEUNES.

L'année 2021 voit le nombre de jeunes pouvant accéder à la Garantie jeunes doubler. Avec un assouplissement des conditions d'entrée, la Garantie jeunes peut s'adresser à vous. Elle consiste en un accompagnement intensif, collectif et individuel, avec l'objectif de multiplier les expériences professionnelles et faciliter votre accès à l'autonomie. En contrepartie, vous bénéficiez d'une allocation de 497,01 par mois. Venez nous rencontrer à la Mission locale pour en parler.



L'ACCÈS AUX SOINS UNE PRIORITÉ DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES.

Depuis plusieurs années maintenant, l'accès aux soins et à une bonne prise en compte de l'ensemble des problématiques de santé des jeunes constitue une priorité pour la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine ... et davantage aujourd'hui dans le contexte que nous connaissons.

- Permanences psychologue : Nous proposons un accès, sur rdu, à une permanence avec une psychologue afin de pouvoir aborder les difficultés que vous rencontrez, dans un cadre confidentiel. Ce service, actuellement disponible 1 jour par semaine, devrait être renforcé très bientôt.
- Accueil Maison Des Adolescents (MDA) : besoin de parler sur des sujets tels que les relations familiales, amicales ou amoureuses, la scolarité, le stress, la déprime ou encore les questions de santé, la Maison des adolescents de Loire Atlantique, dans la cadre du projet CONTACT, vous propose un accueil pour les jeunes de 11 à 21 ans au 3 rue Charles Sillard.
- Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) : ces permanences vous permettent de répondre à toutes vos questions relatives à votre consommation. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide. Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées : l'usage d'alcool, de cannabis, la pratique de jeux vidéo ou de l'utilisation d'Internet...
- Médecin généraliste : depuis plusieurs mois un médecin généraliste propose, non pas des consultations, mais des permanences de conseil et d'écoute sur l'ensemble des questions de santé que vous pouvez vous poser.



Contactez la Mission locale pour plus d'information et prendre rendez-vous.

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !

N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux :

 Facebook,
  Instagram,
  Twitter et
  YouTube.

Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple :

appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

Un début d'année 2021 calme pour l'OMSCCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs).

SALON DES ARTS :

Pour des raisons de sécurité sanitaire (Covid-19) et la décision du gouvernement, l'OMSCCL a décidé que cette année le Salon des Arts sera repoussé aux samedi 11 et dimanche 12 décembre.

Pour le 20ème Salon des Arts (Salon de la Peinture et des Arts Créatifs) qui s'est déroulé sur 2 jours, la salle des Sports accueillera plus de 50 artistes peintres et créateurs d'univers différents.

Venus de la région Bretagne et des départements voisins, ils partageront avec le public leurs talents et leurs savoir-faire. Plusieurs ateliers seront proposés pour les adultes et les enfants.

FÊTE DE LA MUSIQUE :

Après un an d'attente sans animation musicale, la fête de la musique a eu lieu le samedi 19 juin. Un moment tant attendu par les bainsois et les bainsoises où la place Nominœ a accueilli plusieurs groupes. Pour faire suite au protocole de sécurité sanitaire (Covid-19) et de la décision du gouvernement, l'OMSCCL avait décidé que les horaires de cette fête de la musique serait terminé vers 22h45 (couvre-feu à 23h). Nous espérons que l'année prochaine tout redeviendra normal.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme chaque année au mois de septembre a lieu le forum des Association. Cette année, le Forum des associations sera présent le samedi 4 septembre 2021 à la Salle des Sports de 14h à 18h.

Pour les inscriptions, il y aura un changement de stratégie.

Les inscriptions pour la participation au Forum des Associations se feront au mois de juin. La date butoir sera le 30 juin 2021. Plusieurs associations seront présentes avec leurs univers différents : danse, musique, sophrologie, course, vélo, couture, sports, voiture de collection,...

Que ce soit loisirs, cultures ou sport, il y en aura pour tout le monde, enfants, adultes, plus jeunes ou plus âgés.

CONTACT

O.M.S.C.L.
(Office Municipal des Sports,
de la Culture et des Loisirs)
5 place Nominœ
35600 Bains sur Oust
Mail : omscl.bso@gmail.com



Nouveau bureau de l'OMSCCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs).

Marc Talavera, **président** / Patricia Le Brech, **trésorière** / Joël Guillet, **trésorier adjoint** / Marie-Thérèse Bigeul, **secrétaire** / Andrée Foret, **secrétaire adjointe** / Jean-François Helin, **vice-président sport** / David Chereau, **assesseur sport** / Mireille Texier, **vice-présidente culture** / Jean-Albert Magaud, **assesseur culture** / Soizic Hervé, **vice-présidente loisirs** / Marie Jolly, **assesseur loisirs** / Pierrick Morand et Patrick Gastaud, **Membres de l'OMSCCL**.

L'OMSCCL compte à ce jour plus de 30 associations adhérentes.

RANDONNÉE USEP cycle 2

En route pour une matinée randonnée ! Les élèves des classes de GS/CP, CP/CE1, CE1 et CE2 ont participé à une randonnée pédestre jeudi 20 mai organisée par l'association sportive de l'école (USEP Les Colibris). Les élèves ont pu profiter de cette marche pour découvrir ou redécouvrir les bords de l'Oust du barrage de la Potinais jusqu'au camping municipal de l'île aux Pies. Cette randonnée a clôturé en beauté un projet mis en place en amont afin de familiariser les enfants au plaisir de la marche grâce des séances régulières et progressives d'entraînement.

. Une belle journée nature et sportive !



EN SORTIE A L'ILE AUX PIES



Vendredi 21 mai, nous sommes allés à l'île aux Pies.

Nous avons fait une randonnée, en ramassant les déchets à l'aide de gants et de sacs poubelles. Il n'y en avait pas énormément, mais nous avons quand-même rempli 3 grands sacs.

C'était surtout des bouteilles.

Nous avons fait des montées et des descentes à travers le bois et nous avons vu beaucoup de cabanes.

C'était agréable de se sentir libre et, en même temps, de faire un geste pour notre planète !

Ensuite, nous avons pratiqué la course d'orientation. C'était notre dernière séance avec Clément et Ronan. Nous devons retrouver 8 balises : les cinq premières avec le plan seulement, puis les autres avec la boussole. Il y avait une balise située en face de la plage, sur l'île aux Pies. Il fallait traverser le pont en passant devant les parents accompagnateurs. Un pêcheur a aidé certains groupes qui ne

trouvaient pas la balise. Sur chaque étiquette, il y avait des questions.

Après les efforts du matin, nous avons pique-niqué au soleil. On a joué aux jeux et à la tyrolienne en attendant le car pour rentrer à l'école. Nous avons adoré cette journée !

Merci à Clément et Ronan, à la Mairie et aux parents qui nous ont accompagnés.

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école des Colibris



Rentrée 2021 :

Renseignements et inscriptions : contacter M. Houeix directeur de l'école au 02.99.91.63.24 ou par mail ecole.0352681g@ac-renens.fr

St Joseph, Saint Patron de l'école, à l'honneur le 19 Mars : l'occasion de mettre l'école sur son 31 !



Pendant toute une semaine les élèves ont œuvré à la réalisation de fleurs de diverses formes pour décorer les entrées de l'école. Les maitresses se sont réunies de bonne heure le matin pour tout mettre en place et c'est avec une immense joie, mêlée de surprise, que les familles ont découvert les lieux en accompagnant leurs enfants à l'école à 8h30. Pour fêter l'événement, le Père Paul et Sœur Emilienne sont venus à la rencontre des différentes classes et l'APEL a offert un goûter de crêpes à tous les élèves l'après-midi, classe par classe pour respecter les mesures sanitaires. Cette journée restera un beau souvenir festif de cette année scolaire particulière privée de tant de temps conviviaux !



Les parents de l'Apel présents lors de la vente de plats à emporter

APEL ST JOSEPH

L'équipe des bénévoles de l'Apel a organisé au mois de mars, une vente de plats à emporter, la soirée dansante initialement prévue n'ayant pu avoir lieu à cause de la situation liée à la covid-19. 273 repas ont été vendus lors de cette opération ! Une vente de saucissons a également été organisée : 720 saucissons ont été vendus. Les bénéfices de ces ventes ont permis le financement d'activités pour

les enfants notamment un projet artistique avec la création d'une fresque grâce à l'intervention de l'association La Fabrika et un projet sur les matériaux et l'habitat avec l'intervention de l'association l'association Chantier.

Un artiste peintre a également été sollicité afin de redécorer les préaux des cours avec la participation des élèves et notamment une initiation au graff pour les plus grands. Une tombola a également été organisée, les tickets ont été distribués aux élèves au mois de mai. Le tirage est prévu le 4 juillet lors de la kermesse, dont les modalités seront adaptées en fonction du protocole sanitaire en vigueur.

Le confinement et les conditions sanitaires ne nous pas permis d'avancer la sécurisation de l'école. Cependant, nous avons pu réaliser les travaux sur la cour de maternelle et du cycle 3 avec l'aide de la mairie et des bénévoles. En cette fin d'année scolaire, nous avons prévu plusieurs journées de travaux, toujours pour améliorer la sécurité au sein de l'école. De plus, en concertation avec l'équipe enseignante, la mairie et l'APPEL, nous avons pour projet de munir l'école d'équipement informatique pour permettre aux enfants d'utiliser de nouveaux outils éducatifs.

Pour finir, si vous êtes intéressé pour rejoindre notre équipe, vous pouvez nous contacter via notre page Facebook : OGEC Bains

ou via le site de l'école

<https://stjosephbains.toutemonecole.com/>.



ABAC

Certains d'entre vous se posent la question « qu'est exactement qu'une voiture de collection » ! Voilà ci-après quelques chiffres pour éclairer vos « lanternes à pétrole » :

Fin 2020 il y avait en France 52.000.000 de voitures immatriculées ; mais seulement 39.000.000 étaient en circulation. Soit 13.000.000 qui sont à l'arrêt pour diverses raisons (garages, parking, fourrière, casse, etc.)

93 % des véhicules roulants appartiennent à des particuliers, et leur moyenne d'âge est de 10 ans. 800.000 véhicules ont plus de 30 ans, et 270.000 sont immatriculés en carte grises de collection. Soit 0,5 % du parc, et roulent en moyenne 15 fois moins que les autres.



Pour être immatriculée en véhicule de collection, une voiture doit être âgée de plus de 30 ans, son propriétaire doit attester du bon état de son véhicule (attestation de contrôle technique) de non modifications, et conforme aux prescriptions techniques du constructeur. Joindre à sa demande d'immatriculation des photos de l'intérieur, de l'extérieur, et du moteur. D'autre part le conducteur s'interdit de travailler avec son véhicule, et doit présenter sa demande à la F.V.E (Fédération Française des Véhicules d'Epoque), qui effectue éventuellement des contrôles afin de conserver à ce véhicule son caractère patrimonial, avant d'envoyer le dossier pour agrément à l'A.N.T.S. En 2020, 5.231 attestations ont été délivrées à ce titre.

Cette carte grise de collection autorise un usage, non professionnel, sans restriction géographique de circulation. Il y a quelques années elle n'autorisait le déplacement que dans le département et les communes limitrophes.

Le kilométrage annuel de ce genre de véhicule n'est en moyenne que de 1.000 à 1.500 kms par an, aussi les compagnies d'assurance pratiquent elles des tarifications préférentielles. Depuis quelques mois les véhicules de collection sont exonérés de restriction de circulation dans les zones Z.F.E. (Zone à Faible Emission) qui sont au nombre de 4 actuellement mais sept autres seront activées en 2021. Cette particularité existe déjà en Allemagne depuis 12 ans.

D'autre part l'article L-323-3 du code de la route stipule que le contrôle technique n'est pas applicable aux véhicules de collection, dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3.500 kgs, et dont la mise en circulation est antérieure au 1 Janvier 1960. En résumé un véhicule est défini en C.G.C. quand il n'est plus produit, qu'il présente un intérêt historique et est préservé dans son état d'origine.

Après ces quelques chiffres vous en savez un peu plus sur les voitures que vous verrez défilé sur les routes de la commune le 29 juin au matin, en prologue du Tour de France, et qui seront ensuite exposées dans le centre Bourg. Et rendez-vous pour la suite au 19 Septembre, pour la journée du patrimoine.

Jean-Claude GHUIHAIRE



ABC

En préambule, rappelons que l'ABC est un club de Cyclotourisme, activité qui relève avant tout des loisirs et du tourisme à vélo, et est très éloignée, par définition de toute compétition.

A cet effet, tout en pratiquant une activité sportive parfois soutenue, nous privilégions la convivialité. On retrouve ces principes dans notre programme annuel : les sorties du mardi avec repas au restaurant, un séjour d'une semaine dans un site touristique et bien entendu la Semaine Fédérale de la FFCT où nous retrouvons entre 12000 et 15000 passionnés de notre sport dans une ambiance fort sympathique. Il y a aussi bien sûr les sorties du matin.

En 2020, nous avions prévu un séjour dans les Pyrénées, avec de nombreux cols du Pays Basque, et la Semaine Fédérale qui devait se dérouler à Valognes dans la Manche.

Le coronavirus en a décidé autrement.

Heureusement notre sport a lieu en plein air et une fois le confinement terminé, nous avons repris nos sorties à la journée -- avec le pique-nique en attendant la réouverture des restaurants -- dont deux « délocalisées » à Piriac / Mer et une en famille à La Paillote de l'Île aux Pies.

En 2021, pour l'instant on continue les sorties du mardi avec pique-nique ; c'est l'occasion après une bonne matinée sportive de se remémorer les bons moments passés : en particulier Rufosses dans le Cotentin et son fameux gîte, les Hautes-Pyrénées et les cols du Tourmalet, de l'Aubisque... Braspart et son étonnant Kig à Farz et aussi les Semaines Fédérales et les « vaisselles musicales »...

Et si possible on a prévu en juin une petite escapade de 3 jours au Lac de Guerlédan et le séjour dans les Pyrénées au Pays Basque en septembre.

Au vu de cet article, on pourrait croire que nous passons notre temps à casser la croûte, mais rassurez-vous dans une journée nous parcourons quand même de 80 à 150 km.

Alors si vous vous sentez quelque affinité avec cette façon de pratiquer la bicyclette, n'hésitez pas à nous contacter ;

Antoine Marchand (Président) : 07 69 55 92 47

Le Secrétaire : Alain Chesné



Poellgor Gouel Ballon

APRÈS LES CAVALIERS DU TOUR, LES BALADES CONTÉES REVIENNENT CET ÉTÉ AVEC NOMINOË

La chance ! Les cyclistes du Tour de France font cette année le détour par notre commune, pour pouvoir cavalier, entre Redon et Fougères, sur le champ de bataille de Ballon... et ils y sont bien-venus, ainsi que les Bainsois ! En effet, à partir de 11 heures, lundi 29 juin, il y aura de l'ambiance avec des chantous, des dansous, et animations diverses autour du Mémorial.



Comme l'été dernier, avec... ou sans masque, Les Histoires de Bains au IXème siècle seront racontées in situ sur le champ de bataille.

Et « Au fil de l'été », selon la brochure de l'Office de Tourisme de Redon, les balades contées « Sur les pas d'un roi breton : Nominoë » vont reprendre, à partir de la statue près de l'église, pour un circuit à pied de cinq kilomètres jusqu'au terrain de Ballon. La troupe bainsoise du Théâtre Jehan d'Abondance, associée au Poellgor Gouel Ballon, a conçu cette année une formule innovante, ainsi qu'une balade en nocturne. Ainsi, pour deux des cinq visites, Jean-Albert Mazaud proposera un rallye ludique sous forme d'un jeu qui nous replongera dans le Haut Moyen Age : quizz de rapidité, énigmes à résoudre, course d'orientation, recherche d'indices, défis à relever... autant d'épreuves pour découvrir ou redécouvrir comment les Bretons ont emporté la victoire contre les Francs en 845 lors de la bataille de Ballon, donnant naissance au royaume de Bretagne.



La statue de Nominoë, devant l'église de Bains, est le lieu de départ des Balades

Bien sûr, la randonnée fera étape au lieu-dit « La Bataille », où les marcheurs seront accueillis comme il se doit par le Poellgor. Une bonne occasion de mieux comprendre le sens de l'œuvre d'art contemporain, qui fut inaugurée en 2018.

Date des « Balades » 2021 : lundis 19 juillet et 9 août à 18 h, lundi 26 juillet à 20 h (sortie nocturne), jeudis 22 juillet et 12 août (rallye ludique) à 15 h. RDV devant l'église de Bains. Réservations sur le site de l'Office du Tourisme du Pays de Redon www.tourisme-pays-redon.com ou par Tél. 06.42.50.99.15.

Une série vidéo à suivre comme un feuilleton : « Nominoë, histoire d'un roi breton »

Elle vient d'être réalisée par le cinéaste Olivier Caillebot, qui fait (évidemment) la part belle à Bains-sur-Oust et à Redon, berceau de la Bretagne ! Déjà près de 20 épisodes de 10 minutes sont visibles en accès libre sur internet, et l'enquête se poursuit d'Aix-la Chapelle, siège de l'empereur Franc, jusque chez nous, en passant par les invasions Vikings etc.



▶ NOMINOË et les rois de Bretagne »

Et venez visiter notre site internet <https://bretagne845.wordpress.com/> et notre page Facebook « Poellgor Gouel Ballon – Nominoë » !

Pour toute précision : Comité Poellgor Gouel Ballon, Mairie de Bains, Louis Apperry (06 87 23 30 08 ou apperryl@aol.com) ou Patrick Renaud (06 71 26 61 81)

Patrick Renaud

” Paroles...”

Association Basket Loisirs Féminin de Bains Sur Oust



L'association « Basket Loisirs Féminin de Bains Sur Oust » est constituée de femmes de tous âges souhaitant jouer au basket en toute détente et avec un maximum de plaisir.

Avec un entraînement par semaine le mardi soir et environ un match par mois en «compétition Loisirs» avec des équipes proches (environ 20 minutes de route maximum), le but est de se mettre au basket pour les plus novices ou de se rappeler de bons souvenirs pour les plus aguerries, et surtout passer de bons moments ensemble.

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles joueuses pour faire perdurer et pérenniser l'association.

Nous recherchons aussi un entraîneur/euse pour compléter l'équipe pour la saison prochaine,

Pour nous rejoindre, c'est facile, contactez Catherine au 06.62.87.77.68 ou à l'adresse mail: basket-bso@outlook.fr

Cadets de bains : le club ouvrira une section féminine à la rentrée

Les Cadets sont résolument tournés vers la saison prochaine, et pour cela nous gardons la forme ! En effet, bien que les compétitions n'aient plus lieu depuis Novembre dernier, les entraînements tant chez les jeunes que chez les seniors ont toujours lieu, une grande bouffée d'oxygène chaque semaine pour nos licenciés qui viennent toujours en nombre !

Plusieurs nouveautés à venir également puisque le club se lance dans le football féminin (notamment pour les joueuses nées entre 2008 et 2015) ! Samedi 29 Mai de 10h à 12h une matinée réservée aux féminines intéressées a été organisée en compagnie de Margaux Guillaume, notre marraine du foot féminin, jeune bainsoise évoluant aujourd'hui en D2 féminine à l'US SAINT MALO, ainsi que Sophie Martel, qui a déjà dirigé des féminines à Malansac.



Le Club organise également Vendredi 2 Juillet sa première nuit du Futnet, le principe : comme du tennis, mais sur une pelouse et en jouant avec les pieds au lieu d'une raquette. Cette soirée est proposée à tous, licenciés comme non licenciés, par équipe de 2.

Renseignements et inscription par mail à techniquecadetsdebains@gmail.com.

Le Samedi 24 Juillet, en remplacement de la Fête de l'Île aux Pies qui ne pourra avoir lieu cette année, le club organisera un tournoi Palet et Pétanque au stade foot avec une soirée Moules Frites le soir animé par un groupe de musique local.

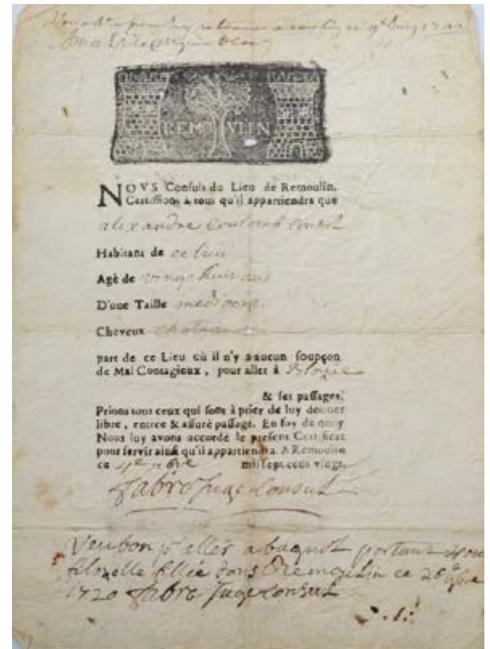
Par ailleurs, en partenariat avec Rothon'Evenements, le club des Cadets de Bains accueillera un stage pour les jeunes âgés de 6 à 14 ans au début des vacances d'été, les 7, 8, 9, 12 et 13 Juillet. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes auprès de Franck EVENO au 06 71 96 95 19. Autre rendez-vous pour cet été, un tournoi U17-U19 National, avec la présence de nombreux clubs professionnels le 21 et 22 Août au stade municipal de Bains sur Oust

Cercle Généalogique des Pays d'Oust et de Vilaine

Comme tout un chacun nous avons dû mettre un frein à nos impatiences de se retrouver et partager nos recherches et informations. Nous avons cependant tenu notre Assemblée Générale en nous projetant avec prudence dans l'avenir pour, par exemple, notre exposition déjà remise par deux fois. Cette nouvelle date sera certainement la bonne et nous vous donnons rendez-vous les 13 et 14 Novembre 2021 à la salle polyvalente pour une grande exposition photos de mariages, communions et de familles entre 1880 et 1921 sur Bains et St Marie. Nous comptons sur vous pour nous aider à finir de dater exactement et identifier les différentes personnes qui y figurent.

En parallèle vous pourrez aussi vous initier et vous perfectionner à la généalogie. Nous nous ferons un plaisir de vous aider et de vous indiquer les différentes sources de renseignements et elles sont légions.

Nos adhérentes et adhérents n'ont cependant pas chômé durant toute cette période, certains en ont profité pour peaufiner leur arbre ou pour faire profiter la communauté de leurs recherches. Merci à Nadine, Philippe, Jeannine et les autres pour leurs saisies qui vont nous permettre de retrouver plus facilement nos ancêtres ou contemporains, merci à Francine et Michèle et à toutes celles qui ont passé tout ce temps libre à décrypter photos que nous vous présenterons. Merci aussi au bureau qui en a profité pour réfléchir à la modernisation de notre site. Merci pour toutes les initiatives qui ont continué à nous réunir sur le net.



Saviez-vous que Bain (Bains sur Oust) a sa place dans l'histoire de France. Dans l'abbatiale de Redon vous trouverez le tombeau de Pierre de l'Hospital décédé le 14/9/1444. Il était seigneur de La Rouardaye en Bain. On se souviendra de lui dans l'histoire car en tant que Juge Suprême des États de Bretagne il présidait et prononça la sentence condamnant Gille de Rais à mort. La famille de l'Hospital posséda la Rouardaye du 13^e au 18^e siècle. Nous vous exposerons un arbre généalogique de cette famille en novembre.



Enfin un petit clin d'œil à l'histoire qui, décidément se répète, il y a 300 ans exactement le 25/5/1720 entrainé dans le port de Marseille « le Grand Saint Antoine » un navire chargé de soieries et balles de coton et ... du virus de la peste. Le 27 mai 1723 le « confinement » de la Provence était enfin levé. La peste avait fait entre 90 000 et 120 000 morts sur une population estimée à 400 000 habitants.

Il y avait eu : le port du masque ! (ce masque était rempli d'éponges imbibées de thym, clou de girofles, camphre ou tout autre aromate censée repousser le virus) et les « attestations de sorties ». Au lieu de 135 Ecus ou Euros, la non production de cette attestation était : la peine de mort ! Finalement cela aurait pu être pire ! Prenez soin de vous

NE MANQUEZ PAS :

- du 7 mai au 19 septembre expositions photos dans les rues de Redon dans le respect des gestes barrières
- les 13 et 14 novembre salon de la généalogie à Bains sur Oust : exposition de photos anciennes et de généalogie.

A Bientôt.

LE CGPOV



” Paroles... ”



Country de l'Oust

Une nouvelle association a vu le jour sur la commune de Bains sur Oust en Octobre dernier, « Country de l'Oust ».

Qui sommes-nous ?

Un groupe de 33 danseurs passionnés d'expression Country et Line. Notre association est affiliée à la Fédération Francophone de danse Country et Line (FFCLD). Agréé « Jeunesse et éducation populaire » par le ministère sports et loisirs. Nous évoluons aussi en lien avec d'autres associations de danse Country de la région.

C'est une activité conviviale, accessible du fait des différents niveaux proposés qui permet à chacun d'avancer à son rythme. Aussi nous proposons 3 niveaux d'entraînement (débutant, novice et intermédiaire). Comme beaucoup d'autres associations nous avons dû stopper nos activités avec le 2^e confinement et les restrictions qui ont suivi. Mais nous avons gardé le contact avec nos adhérents par le biais d'échanges de mails et de partages de vidéos de chorégraphies.

Ce mois de mai nous permet de reprendre les entraînements dans le respect des gestes barrière et quoi qu'il en soit nous pouvons avec les beaux jours nous retrouver en extérieur.

Nous avons à notre calendrier d'été plusieurs projets :

- Une participation aux animations autour du Tour de France avec possiblement un bal
- Une participation aux fêtes de la musique.
- L'animation de plusieurs soirées country cet été sur le port de Redon.

Nous souhaitons que ces projets puissent être tenus dans les conditions du déconfinement en 4 temps. Toujours dans le respect des consignes sanitaires nous serons en mesure de prendre de nouvelles inscriptions à partir du mois de juin.

Vous pouvez nous contacter par mail de préférence à l'adresse : countrydeloust@gmail.com ou bien à l'un des numéros suivants : 0689497820 ou 0689669694

Entrez dans la Danse... et la Vie

L'association «Entrez dans la Danse... et la Vie» a poursuivi ses activités pour la saison 2020/2021.

Les nouveaux cours de mosaïques ont eu lieu (avec des adaptations liées aux conditions sanitaires) à la salle de l'Oust avec Alice Fairhead. Selon les envies d'exploration, les enfants, les adolescents et les adultes ont créé des tableaux, des pots de fleurs, des plateaux, des miroirs, des cadres photos...

Ils ont appris la technique de coupe, d'assemblage et de finition de la mosaïque et ils ont utilisé divers matériaux : de la faïence et pâte de verre transparente mais aussi vaisselle, perles, coquillages...

Ces cours ont été une belle occasion d'apprendre, de révéler sa créativité et de travailler sa patience. N'hésitez pas à venir tester un cours avant la rentrée de septembre.

Les samedis 3 et 10 Juillet 2021, Alice vous propose des stages de mosaïque, tous publics. Vous aimez créer, expérimenter, jouer avec la matière et les couleurs ? Venez vous initier à la mosaïque.

Pour toutes informations complémentaires contacter nous :
Alice Fairhead, 06 51 56 53 92
a.alicefairhead@gmail.com
Catherine Adam, 02 99 90 11 81
cathadam@hotmail.fr,



Annick LM secrétaire de l'Association

La Reine-des-Prés

L'association la Reine-des-Prés signe la charte du «Programme Alimentaire du Territoire» (PAT) proposée par Redon-Agglomération Bretagne Sud. Cette charte engage ses signataires à faire du pays de Redon un territoire de production et de consommation responsables, s'appuyant sur :

- 1/ Une agriculture à taille humaine préservant les ressources naturelles et assurant le respect des femmes et des hommes. Favoriser l'installation de nouveaux producteurs et la reconversion. Sensibiliser le public à l'agriculture. Préserver l'environnement, la santé des humains et la qualité de l'eau. Respecter l'animal. Développer les coopérations entre professionnels. Aller vers un juste rapport qualité-prix.
- 2/ Des produits alimentaires locaux, sains, de qualité, accessibles à tous et vecteurs de santé. Organiser la traçabilité des produits. Valoriser les produits locaux de qualité. Accompagner et investir dans les outils de transformation. Soutenir les projets logistiques d'approvisionnement en produits locaux de qualité. Promouvoir une culture de l'alimentation saine et savoureuse.
- 3/ Un engagement de tous, dans une démarche de développement durable transversale et partenariale. Mettre en place une gouvernance. Forcer les engagements des décideurs. Valoriser les engagements dans la qualité. Développer l'approvisionnement en produits locaux de qualité dans la restauration collective. Évaluer la progression du PAT (Plan Alimentaire du Territoire).

L'association invite la municipalité de Bains-sur-Oust à signer cette charte, rejoignant ainsi les communes, les structures, et les citoyens signataires.

Lien pour signer la charte : <https://www.redon-agglomeration.bzh/alimentation-engagez-vous>

Tout le monde peut la signer.

Association la Reine-des-Prés, Mairie de Bains-sur-Oust / lareinedespres.bains.asso@gmail.com

L'OUTIL EN MAIN

Après une année blanche à cause de l'épidémie sanitaire du COVID 19, nous espérons pouvoir reprendre nos activités à la rentrée de septembre. Nous lançons un appel pour le recrutement de gens de métier voir de bons bricoleurs pour transmettre leur savoir faire aux enfants de 9 à 14 ans les mercredis après-midi de 14 h 00 à 16 h 00 (sauf vacances scolaires) résidant ou pas sur la commune car sans ces personnes nous serons obligés de limiter les inscriptions des jeunes. Ce qui serait vraiment dommage ! Nous comptons sur les personnes qui liront ce message de bien vouloir en parler dans leur entourage et de contacter : J.HAMON au 06 84 77 73 16.



L'AMICALE FERROVIAIRE DU PAYS DE REDON A PRIS SES QUARTIERS A BAINS SUR OUST

L'association créée il y a 5 ans et accueillie à Bains sur Oust en février 2020 est ouverte à tous les amoureux et passionnés de chemin de fer. Nous avons commencé la réalisation d'un réseau à l'échelle 1/87ème représentant la gare de Maure de Bretagne, projet phare de notre club. Un autre réseau a été créé pendant le confinement et représente celui-ci le Quai Surcouf de Redon à l'époque où des trains le desservaient encore. Ce réseau est à l'échelle 1/160°. Le club est ouvert les samedis après-midi à partir de 14h. Nous nous y retrouvons pour travailler sur notre réseau, au travers d'ateliers divers (soudure, menuiserie, réalisation d'arbres miniatures, électricité, réalisation de bâtiments...), mais aussi pour échanger sur notre passion commune, le tout dans une ambiance conviviale. La première édition d'un salon du modélisme pluridisciplinaire est sur les rails pour 2022 avec pour objectif une tenue tous les deux ans.

Nous serons heureux de vous accueillir. Alors n'hésitez pas, passez nous voir, c'est sans engagement. Nos locaux sont situés dans les anciennes classes préfabriquées de l'école publique (accès par la Rue de la Souriais).

Contact :

Laurent BEAUTOUR / 06 28 04 07 95

afpaysredon@gmail.com / afpr.monsite-orange.fr



Basket

Depuis le 19 janvier chaque mercredi et samedi sur le city stade de Bains-sur-Oust les jeunes basketteurs de la CTC Basket Pays de Redon (qui regroupe les jeunes de Bains/Oust, Glénac et Redon) retrouvent leurs éducateurs pour des séances adaptées en plein air. Pendant un long moment, les entraînements en salle n'ont pas été autorisés.

C'est l'occasion pour les dirigeants des clubs de garder un lien fort avec leurs jeunes dans l'attente de dribbles, de conquêtes sous les paniers et des joies de la compétition.

Si vous souhaitez vous inscrire renseignements au 0688879623.



” Paroles... ”



DMR
la référence du service à la personne
en Ille et Vilaine

Devenez bénévole ADMR

Vous souhaitez rejoindre une équipe locale qui, chaque jour, au plus près de ses habitants, agit sur le terrain, accompagne, crée du lien social et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

DES MISSIONS POUR TOUS !

- Participer à l'organisation des interventions à domicile (évaluation des besoins des personnes aidées)
- Rendre des visites de convivialité au domicile des personnes et familles aidées
- Participer au développement de nouveaux services ou projets
- Participer à la vie associative (conseil d'administration, bureau, commissions,...)
- Veiller à la bonne gestion financière
- Gérer le personnel (recrutement, remplacement,...)
- Organiser les temps forts de l'association (forum, assemblée générale, festivités...)
- Participer aux tâches administratives (Mise sous pli,...)

ADAPTEES A CHACUN !

- Quelques heures par mois
- Quelques heures par semaine
- Davantage

Selon vos envies et vos centres d'intérêt

✕

Vous souhaitez rejoindre notre équipe, laissez-nous vos coordonnées. Nous vous recontacterons.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-Mail :

ADMR Pays de Redon • 7 place de la Mairie – 35600 Bains-sur-Oust • Tel. : 02 99 91 73 52 • Paysderedon.asso@admr35.org

Association loi 1901 à but non lucratif

Nouveau à Bains-sur-Oust

Je m'appelle Carine, j'ai 38 ans, je suis maman de 2 enfants et Bainsoise depuis juillet 2020. J'ai quitté mon travail dans la vente de produits cosmétiques naturels après 20 ans de fidélité.



J'aime la relation de confiance et le contact privilégié que j'ai pu nouer avec mes clients, mais je voulais une approche différente de la vente. Je me suis alors dirigée vers la vente à domicile (VDI) et ma route a croisé Secrets de Miel. Pour moi ça a été une évidence, un véritable coup de cœur !

C'est une société française familiale qui propose, pour toute la famille, une large gamme de miels, de cosmétiques et de compléments de bien-être à partir des 4 trésors de la ruche : le Miel, le Pollen, la Propolis et la Gelée Royale. Secrets de Miel c'est avant tout un engagement pour la protection des abeilles et des écosystèmes. Les produits ont des formules à la naturalité poussée au maximum (sans paraben, sans silicone, sans phénoxyéthanol, sans OGM et non testés sur les animaux), leur qualité est irréprochable et de fabrication 100% française.

Donc si vous aussi vous êtes sensibles à la beauté naturelle, au respect de la nature et de ses bienfaits pour notre santé, ainsi qu'aux valeurs défendues par cette société, les produits Secrets de Miel sont faits pour vous !

Je me ferai un réel plaisir de vous les faire découvrir et tester (attention, coups de cœur garantis !). Pour cela, je me déplace sur une partie de l'Ille et Vilaine, du Morbihan et de la Loire Atlantique, dans un rayon d'1h autour de Bains sur Oust.

Bien sûr, durant les Api'Time (ateliers à domicile) qui sont des moments agréables et conviviaux, je mets en place toutes les mesures sanitaires nécessaires afin qu'ils se déroulent en toute sécurité. Je peux également réaliser des réunions virtuelles pour ceux et celles qui le souhaitent. A très bientôt !

Carine.

Pour en savoir plus ou organiser une rencontre, contactez-moi

06 07 77 47 09 / carine35.secretsdemiel@gmail.com

Sur Facebook : Carine Sarti SecretsdeMiel et mon groupe : Carine et ses Secrets de Miel

Sur Instagram : [carine.secretsdemiel.bgh](https://www.instagram.com/carine.secretsdemiel.bgh)



À découvrir

1^{er} réseau français de conseillers en immobilier

iad
ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

Mes clients recherchent un bien comme le vôtre. *Rencontrons nous !*

Damien CHAUVIN
06 04 10 63 69
votre conseiller en immobilier

Vous achetez ?
VOUS VENDEZ ?

Je vous accompagne
tout au long de
VOTRE PROJET IMMOBILIER

ACCOMPAGNEMENT ET
SERVICE DE QUALITÉ

LARGE DIFFUSION
DES ANNONCES

HONORAIRES
ADAPTÉS

SAVOIR-FAIRE
PROFESSIONNALISME

Obtenez **gratuitement** et sans engagement
un avis de valeur de votre bien

Soyez bien accompagné
dans votre **changement de vie,**
CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER EN IMMOBILIER
près de chez vous !

BAINS-SUR-OUST
ET SES ENVIRONS

iad
ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

Contactez votre conseiller en immobilier

Damien CHAUVIN
06 04 10 63 69
damien.chauvin@iadfrance.fr

mini-site : www.iadfrance.fr/conseiller-immobilier/damien.chauvin

iadfrance.fr

Une connaissance souhaite vendre un bien immobilier ?
Recommandez-moi
et soyez rémunéré en cas de vente !

*un nombre de mandataires indépendants en immobilier (source : meilleureimmobilier.com/fr/immobilier/mandataires)

VISA IAD N°1801 - Not payé sur le site public

À découvrir

Les Musicales

DE REDON

BRETAGNE⁰⁶

Du 1^{er} au 14 JUILLET 2021

La Musique à tous Cœurs

RIEUX
REDON
PIPRIAC
PEILLAC
LANGON
FÈGRÉAC
AVESSAC
SAINT-JUST
LA GACILLY
SAINT-JACUT
SAINT-GORGON
SAINT-PERREUX
BAINS-SUR-OUST
GUÉMENÉ-PENFAO
SAINT-NICOLAS-DE-REDON

Billetterie et informations à www.lesmusicalesderedon.fr

Création et impression : www.musicalspectacles.com - N° association V25206745 - Licenses : PLATESY-R-2021-00185 / PLATESY-R-2021-00188





NAISSANCES

NOVEMBRE 2020

17 : Ewann LE MOING

DÉCEMBRE 2020

10 : Gabin RACAPÉ

23 : Jade PELÉ

FÉVRIER 2021

1er : Maëlig LAIGLE

16 : Louise BOYER

23 : Rachelle GUILLAUME

MARS 2021

11 : Maël BEAUME

11 : Logan PETITALLOT

AVRIL 2021

15 : Gabin THOMAZO

21 : Clarisse GASNIER

24 : Malo BOUAS



MARIAGES

JANVIER 2021

30

Marie-Thérèse ROSSIGNOL

et Jean-Luc LEGOUX

MARS 2021

13

Morgane LE QUÉAU

et Cyril MOIRE

MAI 2021

14

Roseline PARIS

et Philippe JOUBAUD

15

Patricia GERVOT

et Thierry DEGOIS



DÉCÈS

NOVEMBRE 2020

29 : RIDARD Yohann

DÉCEMBRE 2020

06 : MAURY Jean

17 : AULNETTE Benjamin

21 : COUGNEAU Jean-Yves

JANVIER 2021

05 : ADAM née

MALANÇON Micheline

08 : MAHÉ Marcel

29 : CLOTEAU Jacqueline

FÉVRIER 2021

15 : LE FLOCH Maurice

18 : GINGUENET Roger

19 : NADAN Rémy

MARS 2021

14 : LE DU Eric

15 : BOUCHET née

MOURAUD Marie-Annick

22 : CHEVAL née GEFFROY Aline

AVRIL 2021

14 : GRAVOT Gaston

ÉTAT CIVIL



Calendrier des manifestations 2021

JUILLET 11 - Les musicales, salle des sports

AOÛT 29 - Pardon de la chapelle Saint-Marcellin

SEPTEMBRE 4 - Forum des Associations, salle des sports, OMSCL

NOVEMBRE 11 - Commémoration de la fin de la guerre 14/18, FNACA

..... 13 et 14 - Exposition généalogie, salle polyvalente

..... 18, 19 et 20 - Salon de l'innovation, complexe sportif

DÉCEMBRE 4 - Festival de jazz, salle des sports

..... 11 et 12 - Salon des arts créatifs, salle des sports